

Bulletin du Conseil communal

N° 14



Lausanne

Séance du 20 mars 2012 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 20 mars 2012

14^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 mars 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire**Ordre du jour** 429**Première partie**..... 435**Communications**

Absence de M. Olivier Français..... 435

Retrait de la motion de M. Claude-Alain Voiblet concernant la suppression des frais
garde des élus communaux 435Demande d'urgence de la Municipalité : point R 75 – Préavis N° 2012/01 – Mesures
d'urgence en vue de la rentrée scolaire 2012 pour les collèges de l'Eglantine et du Bois-
Gentil..... 435

Assemblée générale de Lausanne Région 436

Inventaire des garde-corps du domaine public – Ouverture d'un compte d'attente..... 437

Pétition de M. Renato Häusler et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale
d'ensemble du quartier des Bergières ». Réponse de la Municipalité..... 438Demande d'utilisation d'un crédit du Fonds communal pour le développement durable à
titre de subvention pour l'utilisation du bois dans la rénovation de l'immeuble
Echallens 83 appartenant à la FLCL 441Prolongation de la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine
administratif et bouclage de certains autres à fin décembre 2012 441Question N° 104 de M^{me} Elisabeth Müller : « Avons-nous vraiment besoin d'un P+R à
Vidy ? » 449**Communications – Dépôts**

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Moins de panneaux, plus d'urbanité » 451

Postulat de M. Laurent Guidetti : « Sortons les immeubles à vendre du marché
spéculatif ! » 452Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Caisse de pensions du
personnel communal - quelles données pour préparer l'avenir ? » 452**Questions orales**..... 452**Mesures d'urgence en vue de la rentrée scolaire 2012 pour les collèges de l'Eglantine
et du Bois-Gentil : maintien et construction de pavillons provisoires. Demande de
crédit d'ouvrage**

Préavis N° 2012/01 du 12 janvier 2012..... 455

Rapport..... 462

Discussion 464

Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d’attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne »

Rapport.....	466
Discussion	467

Motion de M. Vincent Rossi et consorts : « Pour le réaménagement de la baie d’Ouchy, afin d’y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade »

Rapport.....	469
Discussion	471

Postulat de M^{me} Caroline Alvarez : « Promotion de l’attribution de subventions pour l’édition d’œuvres littéraires d’auteurs lausannois »

Rapport.....	474
Discussion	476

Rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale (CPPR) – juin 2009 à juin 2011

Rapport.....	478
Discussion	482

Motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l’être »

Rapport.....	485
Discussion	486

Postulat de M. David Payot et consorts : « Une solution lausannoise aux limitations d’horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous »

Rapport.....	489
Discussion	491

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R136. *Préavis N° 2010/67* : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey (Trx). ALAIN HUBLER. (*En attente.*)
- R10. *Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts* : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne » (CL). JEAN-MICHEL DOLIVO.
- R11. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade » (Trx, SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R12. *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez* : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois » (CL). EDDY ANSERMET.
- R13. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux » (Bureau du Conseil). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R15. *Rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale – juin 2009 à juin 2011*. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (NATACHA LITZISTORF SPINA, présidente 2009-2010, AXEL MARION, président 2010-2011).
- R16. *Motion de M. Guy Gaudard* : « Cautionnons... ce qui doit l'être » (CL). YVES-ANDRE CAVIN.
- R19. *Postulat de M. David Payot et consorts* : « Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous ! » (AG). ELISABETH WERMELINGER.
- R20. *Motion de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts* : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières » (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.
- R21. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- R24. *Motion de M^{me} Isabelle Truan* : « Introduisons du logement au centre-ville : le Flon (Déplacement de la caserne des pompiers) » (CL, SPS). JEAN-FRANCOIS CACHIN.
- R25. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer* : « Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) » (AG). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R27. *Motion de M. Axel Marion* : « Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises » (EJCS). CLAUDE GRIN.
- R28. *Motion de M^{me} Isabelle Truan* pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes (SI). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R31. *Postulat de M. Jean Tschopp* : « Aux urnes citoyens ! » (AG). XAVIER DE HALLER.

- R36. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie ! » (SI). ALAIN HUBLER.
- R38. *Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts* relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires (Trx). FLORIAN RUF.
- R49. *Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Ecologique, économique et social : encourageons le *boat sharing* ! » (SPS). ELISABETH MÜLLER.
- R54. *Motion de M. Roland Ostermann et consorts* : « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? » (FIPAV). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R58. *Rapport-préavis N° 2011/58* : Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens Goumaz « Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'administration et lors des manifestations lausannoises » (Trx, AG). FLORIAN RUF.
- R59. *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! » (SPS, AG). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- R60a. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue » ;
- R60b. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant » (SI). PHILIPPE JACQUAT.
- R61. *Motion de M. Benoît Gaillard* : « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation » (CL). ROLAND RAPAZ.
- R62. *Motion de M. Jean-Luc Laurent* : « Pour une diminution des nuisances provoquées par les prostituées et leurs clients dans les environs de la rue de Genève et une sécurité accrue pour les travailleuses du sexe » (SPS). NICOLAS GILLARD.
- R63. *Motion de M. Julien Sansonnens* : « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) » (AG). NKIKO NSENGIMANA.
- R64. *Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.)* : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! » (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R65. *Rapport-préavis N° 2011/38* : Réponse à la motion de M. Ulrich Doepper – « Des vues sur nos poubelles » (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- R66. *Postulat de M. Julien Sansonnens* : « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit » (SI). MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS.
- R67a. *Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » (SPS) ;
- R67b. *Postulat de M. Mathieu Blanc* : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » (SPS, CL, Trx, FIPAV). STEPHANE MICHEL.
- R68. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves » (SPS). PHILIPPE DUCOMMUN.
- R69. *Rapport-préavis N° 2011/53* : Procédés de réclame en matière de petit crédit. Réponse à la motion de M^{me} Cesla Amarelle. (EJCS). ISABELLE MAYOR.

- R70. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne » (Trx). JACQUES PERNET.
- R72. *Rapport-préavis N° 2011/41* : Réponses à trois initiatives portant sur des objets relatifs à la politique municipale en matière de sport, n'appelant pas de longs développements (SPS). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- R73. *Préavis N° 2011/59* : Immeuble administratif place Chauderon 4. Projet d'assainissement et d'amélioration des performances énergétiques des façades. Demande de crédit d'ouvrage (CL). ALAIN HUBLER.
- R74. *Postulat de M^{me} Sarah Frund* : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » (AG). JEAN-LUC LAURENT.
- R75. *Préavis N° 2012/01* : Mesures d'urgence en vue de la rentrée scolaire 2012 pour les collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil : maintien et construction de pavillons provisoires. Demande de crédit d'ouvrage. (EJCS, Trx). FRANCOISE LONGCHAMP.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI30. *Motion de M. Philipp Stauber et consorts* : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne » (13^e/6.3.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI31. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne » (13^e/6.3.12). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATION

- INT19. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Policiers accusés à tort, quels dédommagements ? » (6^e/8.11.11) [SPS/26.1.12]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 24.4 (18 h et 20 h 30), 8.5 (18 h et 20 h 30), 22.5 (18 h et 20 h 30), 5.6 (18 h et 20 h 30), 19.6 (18 h et 20 h 30) et 20.6 (19 h 30), 4.9 (de 18 h à 20 h 00), 25.9 (18 h et 20 h 30), 9.10 (18 h et 20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- 27.9.11 *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (Trx). NICOLE GRABER.
- 27.9.11 *a. Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation » (SPS, EJCS, SI) ;
- b. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! » (SPS). YVES FERRARI.

- 8.11.11 *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Neutralité du réseau internet lausannois » (SI). VALÉRY BEAUD.
- 8.11.11 *Pétition de M^{me} et M. Josiane et Luigi Maistrello et consorts (127 sign.)* contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS.
- 22.11.11 *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SI). FABRICE MOSCHENI.
- 22.11.11 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet » (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/57* : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique (SI, Trx). ALAIN HUBLER.
- 6.12.11 *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public » (Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 31.1.12 *Postulat de M. Benoît Gaillard* : « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte » (FIPAV). ANDRE MACH.
- 31.1.12 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne : modification de l'art. 32, Traitement et restitution des indemnités » (AG). JEAN-LUC CHOLLET.
- 31.1.12 *Préavis N° 2011/60* : Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert. Service des parcs et domaines. Promenade Derrière-Bourg. Projet d'assainissement global (FIPAV, SI). EVELYNE KNECHT.
- 31.1.12 *Préavis N° 2011/61* : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente) (CL, Trx). THERESE DE MEURON.
- 31.1.12 *Pétition du Conseil des Jeunes, par M. Marc-Olivier Domenjoz, président (54 sign.)* : « Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise » (AG, CL, EJCS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 31.1.12 *Pétition d'Eric Oberti, Luciano Fiorenza et consorts (1435 sign.)* : « Pour que le 'balcon' de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » (SPS, Trx, EJCS, FIPAV). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).
- 14.2.12 *Préavis N° 2012/02* : Rénovation du poste de couplage et de transformation 125/50 kV de Galicien. (SI). SAMUEL BENDAHAN.
- 14.2.12 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose » (CL). BENOÎT GAILLARD.
- 14.2.12 *Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts* visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville (Trx, SPS). MARLENE VOUTAT.
- 14.2.12 *Motion de M. David Payot* : « Un Point pour la Commune de Lausanne ! » (FIPAV). ROLAND OSTERMANN.
- 14.2.12 *Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville » (Trx). NATACHA LITZISTORF SPINA.

- 14.2.12 *Pétition de M. Gérard Thonney et consorts (149 sign.)* : « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz » (Trx). COMMISSION DES PETITIONS.
- 6.3.12 *Rapport-préavis N° 2012/03* : Politique communale en matière de développement durable. Bilan et perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne » (AG, SI). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 6.3.12 *Préavis N° 2012/04* : Développement du quartier des Fiches-Nord – Transfert d’une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs. Extension des réseaux souterrains communaux (Trx, CL, SI). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 6.3.12 *Préavis N° 2012/05* : Extensions ordinaires du Service multimédia. Demande de crédits complémentaires (SI). COMMISSION DES FINANCES.
- 6.3.12 *Rapport-préavis N° 2012/06* : Règlement communal sur la vidéosurveillance. Modification de minime importance de l’article 7 du règlement communal sur la vidéosurveillance, demandée par le Préposé vaudois à la protection des données et à l’information (SPS, AG, CL, Trx, EJCS, FIPAV, SI). GILLES MEYSTRE.
- 6.3.12 *Motion de M. Hadrien Buclin et consorts* : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes » (AG, EJCS, FIPAV). CHRISTELLE ALLAZ.
- 6.3.12 *Préavis N° 2012/07* : Lancement d’une campagne d’éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème l’altérité (EJCS, SPS). ROLAND RAPAZ.
- 20.3.12 *Pétition de M. Paul Helfer – Collectif « Préservons la Grangette » et consorts (227 sign.)* : « Préservons la promenade du Désert (lisière nord, lieu-dit ‘La Grangette’). Non à une construction massive en zone verte » COMMISSION DES PETITIONS.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l’exemple du centre culturel chilien » (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet » (9^e/19.1.10) [Trx, CL, SPS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l’ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 30.8.11 *Interpellation de M. Daniel Bürgin* : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! » (2^e/30.8.11) [SPS]. DISCUSSION.

- 11.10.11 *Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel* : « Parents taxis : une campagne de prévention à réitérer » (5^e/11.10.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. David Payot* : « Entre le Théâtre des Roseaux et les Docks, quelle place ont trouvé les artistes de la région ? » (6^e/8.11.11) [CL]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts* : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments » (6^e/8.11.11) [Trx]. DISCUSSION.
- 22.11.11 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* : « Groupe de travail 'Gitans' – Evolution du dossier » (7^e/22.11.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts* : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » (10^e/17.1.12) [AG, SPS, CL, Trx, EJCS, SI]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz* : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages pour piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usagers motorisés ? » (10^e/17.1.12) [Trx]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 14.2.12 *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? » (12^e/14.2.12) [Trx]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Yves Adam, Xavier de Haller, Sarah Frund, Nicolas Gillard, Nicole Graber, Albert Graf, Claude Nicole Grin, Evelyne Knecht, Rebecca Ruiz, Julien Sansonnens, Sandrine Schlienger, Marlène Voutat, Magali Zuercher, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{me} et M. Christiane Jaquet-Berger, Charles-Denis Perrin.

Membres présents 83

Membres absents excusés 14

Membres absents non excusés 2

Membre démissionnaire 1

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Absence de M. Olivier Français

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous informer que je devrai m'absenter du Conseil communal ce soir pour répondre à une obligation impérative, dès 18 h 30, pour une heure environ.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleurs.

(Signé) *Olivier Français*

Communication

Retrait de la motion de M. Claude-Alain Voiblet concernant la suppression des frais garde des élus communaux

Lausanne, le 20 mars 2012

Ne pouvant pas défendre directement la motion sous point R 13, je vous informe que je retire cette dernière.

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Communication

Demande d'urgence de la Municipalité : point R 75 – Préavis N° 2012/01 – Mesures d'urgence en vue de la rentrée scolaire 2012 pour les collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil

Lausanne, le 5 mars 2012

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse une demande d'urgence pour la séance du Conseil communal du 20 mars 2012, pour l'objet suivant :

Préavis N° 2012/01 – Mesures d’urgence en vue de la rentrée scolaire 2012 pour les collègues de l’Eglantine et du Bois-Gentil : maintien et construction de pavillons provisoires. Demande de crédit d’ouvrage

Motif: il est nécessaire de pouvoir démarrer dès que possible l’installation et la construction des pavillons provisoires, afin que tout soit prêt pour la rentrée scolaire d’août 2012.

Cet objet est inscrit dans les « pour mémoire » de l’ordre du jour de la séance du 6 mars. La commission ad hoc N° 41 du Conseil a siégé le 29 février, le rapport devrait être déposé au secrétariat du Conseil communal incessamment.

Nous vous savons par avance gré de l’attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d’agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Assemblée générale de Lausanne Région

Lausanne, le 1^{er} mars 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lausanne Région tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le jeudi 29 mars 2012 à 17 h à la grande salle de Villars-Tiercelin, commune de Jorat-Menthue.

Comme de coutume, les membres des conseils communaux et généraux des communes membres sont invités à assister à cette assemblée, dont nous vous communiquons l’ordre du jour au verso de la présente, en vous laissant le soin de donner à cette invitation la suite qui convient.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région

Jeudi 29 mars 2012 à 17 h,

Grande salle de Villars-Tiercelin, chemin des Grands Clos 1

Commune de Jorat Menthue

Parking à côté de la grande salle.

En avant-séance, le préfet du district de l’Ouest, M. Etienne Roy, vous présentera la manifestation Cap sur l’Ouest.

Ordre du jour

1. Adoption de l’ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l’Assemblée générale du 21 septembre 2011 à Prilly.
3. Message du président.
4. Rapports d’activités 2011 des présidents de secteurs.

5. Comptes 2011
 - 5.1. Approbation (comptes et rapport de l'organe de contrôle).
 - 5.2. Décharge.
 - 5.3. Nomination de l'organe de contrôle.
6. Divers et propositions individuelles.

Communication

Inventaire des garde-corps du domaine public – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 5 mars 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Service des routes et de la mobilité a la charge de l'entretien du domaine public routier. La ville de Lausanne étant caractérisée par de fortes dénivellations, d'innombrables ouvrages ont été construits pour assurer la tenue des terrains et des voies de circulation, ainsi que la sécurité des usagers du domaine public face aux risques de chute. Toutefois, aucun recensement des ouvrages de protection permettant de les gérer de façon optimale n'a été entrepris à ce jour.

La sécurité des usagers du domaine public est assurée par divers types de protections, regroupés sous le nom de garde-corps. Ce sont en général des barrières et des mains-courantes ou des murs en moellons, maçonnerie ou béton, surmontés ou non des éléments précités. L'aptitude de ces ouvrages à répondre à la fonction demandée dépend de deux catégories de critères distinctes exposées ci-dessous, à savoir les normes en vigueur et l'état de conservation des garde-corps.

L'expérience déjà acquise par le Service des routes et de la mobilité pour inventorier ces garde-corps est décrite en fin de chapitre.

Les normes en vigueur

Les normes de sécurité évoluent et deviennent de plus en plus sévères pour s'adapter au mieux aux situations de risque. Pour exemple, la taille moyenne des personnes augmentant de génération en génération, la hauteur de retenue augmente également, induisant des efforts supplémentaires dans les ouvrages. De la même façon, l'écartement des barreaux de barrières a tendance à diminuer.

Un changement d'utilisation d'un trottoir peut également conduire à reconsidérer le moyen de protection nécessaire. Ainsi, lorsqu'un trottoir devient un cheminement pour les cyclistes, la barrière qui le délimite doit avoir une hauteur supérieure. De même quand un garde-corps doit pouvoir contenir un attroupement de personnes, les charges à considérer sont beaucoup plus grandes que par le passé. Ces différentes évolutions, citées à titre d'exemple, ainsi que la recrudescence d'actes d'imprudence ou d'incivilité, amènent les gestionnaires du domaine public à modifier, adapter, ou remplacer des barrières pour les rendre conformes. Un inventaire complet permettrait de déterminer les caractéristiques des ouvrages existants afin d'en vérifier la conformité.

L'état de conservation

L'état de ces ouvrages se détériore soit au fil du temps (corrosion, rupture, fissuration, etc.), soit lors d'actions accidentelles ou d'actes de vandalisme. Il convient d'inventorier l'ensemble de ces moyens de protection pour statuer sur leur état et la pertinence de leur réparation, voire de leur remplacement, afin d'anticiper les actions à entreprendre.

L'expérience acquise

Une première approche a été entreprise par le Service des routes et de la mobilité, par le biais d'un mandat de prestation confié à un ingénieur auxiliaire en 2008. Il s'est révélé que l'inventaire d'un grand nombre d'ouvrages de protection devait tenir compte de nombreux facteurs dépendant :

- de la localisation précise et de la propriété ;
- de la situation de risque et de la fréquentation ;
- de l'état général de l'objet et de son support ;
- des caractéristiques et de l'aptitude de l'ouvrage à répondre aux normes en vigueur.

Dans le cadre de ce premier mandat, un projet de fiche technique regroupant ces données et des investigations sur le terrain a permis de constater que le travail d'inventaire, d'une part, et de dépouillement, d'autre part, est important et nécessite des ressources humaines adaptées.

Le recours à des mandataires externes, chargés de mener à bien l'inventaire des ouvrages existants, d'en évaluer la conformité aux normes en vigueur et l'état de conservation est le moyen préconisé pour obtenir une représentation réaliste de l'ensemble des ouvrages de protection à charge du Service des routes et de la mobilité dans un délai raisonnable. Ces études, selon un cahier des charges à établir, doivent permettre en outre de définir les interventions à prévoir, leur priorité et une estimation des coûts, dans le but de rédiger un préavis de demande de crédits destinés à financer ces travaux.

Les dépenses relatives aux mandats liés à ces investigations devraient être couvertes par le biais d'un compte d'attente d'un montant de Fr 350 000. Celui-ci sera ensuite balancé dans le préavis qui sera présenté ultérieurement au Conseil communal pour assurer la mise en conformité des garde-corps.

Consultée conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 7 février 2011.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Pétition de M. Renato Häusler et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 5 mars 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 12 octobre 2010, M. Renato Häusler, M^{me} Kala Häusler et M. Frédéric Cordier déposaient au secrétariat du Conseil communal une pétition munie de 735 signatures, demandant le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières. Lors de sa séance du 24 mai 2011, le Conseil communal renvoyait cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Préambule

La mise à l'enquête de la démolition de l'immeuble avenue des Bergières 33, pour le remplacer par un immeuble de logements, a suscité une vive émotion dans le quartier. En effet, les immeubles sis avenue des Bergières 33 à 45 constituent un ensemble intéressant, cohérent par sa typologie urbaine et propose un exemple de rapport harmonieux entre bâti et espaces paysagers. La pétition demande par son intitulé le maintien de l'unité architecturale du quartier, et par son texte, de conserver en l'état la villa sise avenue des Bergières 33, soit de refuser la démolition de celle-ci et de son annexe.

On constate aujourd'hui que les villas locatives avenue des Bergières 33 à 45 sont édifiées sur un même alignement et obéissent à un modèle commun : petite cour d'accès délimitée par un mur de clôture, percé de portails plus ou moins ouvragés, généreux jardins bordés au sud, le long de l'avenue de Collonges par des murs de soutènement parfois également agrémentés de ferronneries de qualité. L'architecture de ces immeubles est le plus souvent d'inspiration régionaliste avec de beaux éléments décoratifs, notamment des vitraux.

Réponse de la Municipalité

Approche historique

Il n'est pas inutile de rappeler quelques points d'histoire relatifs à ce quartier. L'actuelle avenue de Collonges suit le tracé de l'ancien chemin d'Yverdon figurant sur les plans du début du XIX^e siècle. L'édification de villas locatives à l'ouest du château de Beaulieu participe du processus de développement urbain de Lausanne par le lotissement de ses campagnes au profit de nouveaux quartiers d'habitation. Le périmètre compris aujourd'hui entre cette avenue, celle des Bergières et le chemin du Cerisier est délimité par de nouvelles artères au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle ; il est attesté sur le plan de ville de 1896.

La construction, dans le périmètre objet de la pétition, débute en 1890 avec le « Chalet des Bergières », au numéro 31 de l'avenue du même nom, aujourd'hui démoli. L'objet qui nous occupe – la villa locative « Les Pâquerettes », avenue des Bergières 33 – a été construit ainsi que son annexe en 1892 sur les plans de l'architecte Francis Isoz.

Une servitude inscrite en 1894 concerne la partie basse des parcelles avenue des Bergières 31 à 45 et précise : « Sur cette zone, il ne pourra être élevé que des dépendances ». La construction des villas locatives avenue des Bergières 35 à 45 s'échelonne ensuite de 1897 à 1907.

Construits en 1905 et 1906, les deux derniers immeubles à l'ouest s'intègrent harmonieusement à l'ensemble mais obéissent à d'autres règles d'implantation en raison de l'exiguïté du terrain.

C'est en 1956 que la villa locative sise avenue des Bergières 31 est démolie pour laisser place à un immeuble qui relève d'une autre logique d'implantation et de gabarit ; il se développe en profondeur sur la parcelle à l'angle du chemin du Cerisier.

Point de vue juridique, administratif et patrimonial

En 2010, le projet de construction d'un immeuble de logements impliquant la démolition du bâtiment situé à l'avenue des Bergières 33 et de son annexe a été soumis à l'enquête publique du 11 juin au 2 août 2010. La pose des gabarits a permis au voisinage de visualiser l'impact de cette construction nouvelle. Huit oppositions et trois interventions ont été enregistrées dans le cadre de cette procédure. Le projet étant réglementaire du point de vue du plan général d'affectation, la Municipalité a levé les oppositions et délivré le permis de construire le 3 novembre 2010.

Cette décision a fait l'objet d'un recours de plusieurs opposants auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) qui l'a rejeté dans un arrêt du 28 novembre 2011.

L'immeuble sis avenue des Bergières 33 a reçu une note *4* au recensement architectural du Canton de Vaud, ce qui signifie un objet « bien intégré ». Les bâtiments situés plus à l'ouest ont reçu pour certains d'entre eux des notes plus élevées (N^{os} 35, 43, 49), identique (N^o 39) ou n'ont pas fait l'objet de mention au recensement. En revanche, tous les jardins de l'avenue des Bergières 33 à 49 figurent au recensement ICOMOS (International Council On Monuments and Sites) des parcs et jardins historiques entrepris par la Ville de Lausanne avec une note *3*, soit un objet « intéressant au niveau local ».

D'un point de vue patrimonial, le bâtiment prévu démolit et ses annexes ont déjà fait l'objet de nombreuses transformations et ne présentent à l'intérieur plus guère de substance méritant protection ou conservation. Le jardin lui-même ne comporte pas d'éléments végétaux ou paysagers méritant un maintien. Par conséquent, aucun préavis défavorable à sa disparition n'a été émis. Cette évaluation a également tenu compte qu'il s'agissait d'un objet situé à l'extrémité est de l'ensemble précité, et qu'il voisinait avec un immeuble datant des années 1950 dont il reprenait en quelque sorte la typologie. Toutefois la déléguée à la protection du patrimoine bâti recommandait « que la plus grande attention soit accordée à la préservation des édifices situés plus haut le long du côté impair de l'avenue, mais également des dispositifs de clôture et enfin du rapport entre les volumes bâtis et les espaces extérieurs ».

Analyse de la situation

La pétition qui a circulé dans le quartier, recueillant plus de 700 signatures, demande le maintien d'un objet pour lequel l'autorisation de démolir a été délivrée par la Municipalité. Nous ne nous prononcerons par conséquent pas sur ce volet.

Le cas des propriétés constituant l'ensemble dit des Bergières doit être disjoint et envisagé pour lui-même. Aujourd'hui la servitude grevant les jardins assure qu'aucune construction importante n'y sera édifiée. Elle n'offre cependant pas de protection quant à de futures interventions qui pourraient dénaturer cet ensemble de construction et leurs aménagements extérieurs, dont les qualités historique, urbanistique et typologique sont aujourd'hui reconnues par les autorités.

Conclusion

Ce cas exemplaire permet de mettre en lumière la nécessité d'aborder la question de la protection du patrimoine non seulement du point de vue des objets pris isolément, mais en tenant mieux compte de leur relation à leur environnement bâti et paysager immédiat. Le Conseil communal en sa séance du 24 mai 2011 a approuvé le principe d'entamer une révision du plan directeur communal. Cette démarche permettra d'apporter un regard renouvelé sur ce qui constitue notre patrimoine ainsi que sur sa prise en considération dans le développement de notre cité. L'atelier thématique « patrimoine construit et naturel » aura pour tâche d'envisager des mesures de protection et de valorisation le concernant.

Ce travail trouvera son prolongement nécessaire dans des compléments à apporter aux recensements qui traitent des patrimoines bâti et naturel. Ils seront pris en compte dans le cadre des modifications à apporter au Plan général d'affectation (PGA) de 2006. Ces mesures offriront dans le futur une protection à cet ensemble de qualité.

La Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Demande d'utilisation d'un crédit du Fonds communal pour le développement durable à titre de subvention pour l'utilisation du bois dans la rénovation de l'immeuble Echallens 83 appartenant à la FLCL

Lausanne, le 9 mars 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a adopté, le 8 mars 2012, l'octroi d'une contribution de 95 000 francs à titre de subvention pour l'utilisation de fenêtres avec cadres en bois certifié dans la rénovation de l'immeuble sis à l'avenue d'Echallens 83.

La FLCL, propriétaire de cet immeuble, a sollicité cette aide afin de pouvoir respecter les normes thermiques actuelles en utilisant du bois certifié pour les menuiseries de fenêtres à triple vitrage.

Ce choix qui représente un prix supérieur à celui des fenêtres en PVC est justifié par la valeur historique de l'immeuble. Grâce à l'aide de 95 000 francs accordée par le Fonds communal pour le développement durable, cette plus-value ne sera pas répercutée sur les locataires qui ont tous des revenus modestes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Prolongation de la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et bouclage de certains autres à fin décembre 2012

Lausanne, le 12 mars 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au cours de sa séance du 8 mars 2012, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2012 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2011

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Administration générale					
Hôtel de Ville - Rénovation des salles du 1er étage, installations de dispositifs audiovisuels et de vote électronique	2006/28 2010/24	07.11.2006 29.06.2010	1'477'000	-924	
Diffusion des débats du Conseil Communal suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV	2008/20	01.07.2008	30'000	-164	
Sécurité publique et sports					
Stade olympique - Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations	211	16.02.1993	15'885'0000	6'644	
Culture et logement					
Achat de parcelle au Flon et vente de Beau-Séjour 8, construction d'un immeuble administratif	2004/33 2010/63	09.11.2004 20.06.2011	37605'000	220	
Travaux					
Revitalisation de la Vuachère - Reconstruction des collecteurs de la Vuachère et du Riolet	278	08.02.1994	32'011'000	4'916'554	A boucler suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis 2011/02. Economies réalisées grâce à la diminution des intérêts de construction et par la simplification des travaux de réhabilitation et mise en séparatif du réseau intercommunal du Riolet

Crédits bouclés
page 1**LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2011**

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Aménagement sous les arches est 1 à 3 du Grand-Pont d'un espace permettant d'accueillir un club de rock et musique actuelle, la direction des manifestations organisées sur la place de l'Europe, ainsi qu'une affectation encore à définir à la place du dépôt à l'usage du carnaval	2003/25 2007/09 2010/56	07.10.2003 05.06.2007 07.12.2010	1'747'100	86	
Rénovation et extension ordinaire du réseau des collecteurs publics en 2005	2004/34	08.12.2004	2'350'000	48'677	
Rénovation et extension ordinaire du réseau des collecteurs publics en 2009	2008/51	10.12.2008	2'500'000	4'897	
Enfance, jeunesse et cohésion sociale					
Complexe scolaire du Belvédère : réfection de l'enveloppe d'une partie des bâtiments et réfection des vestiaires et des douches des salles de gymnastique	126	02.05.2000	1'998'000	628	
Restauration de l'église de Montheron	2004/5	06.05.2004	2'562'000	139'602	Les économies sont dues à une conjoncture favorable lors des mises en soumission
Collège de Chailly - Assainissement, rénovation et transformations de la salle de gymnastique	2004/47	25.01.2005	5'137'000	223	
Reconstruction de la Cabane des Bossons	2006/01	02.05.2006	1'152'000	5'753	

Crédits bouclés
page 2

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2011

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
<u>Finances et patrimoine vert</u>					
M2 - Réaménagement des espaces publics - Construction de la couverture de la tranchée du métro M2 entre le pont du Liseron et la nouvelle station "Délices"	2005/78	07.02.2006	4'700'000	-245'659	Dépassement dû au prolongement de la "Coulée verte" à travers l'îlot d'Ouchy. (cf information à la Commission des finances du 12 juin 2007)
Quartier Bourdonnette - Aménagements paysagers au sud-ouest du quartier suite à la construction d'une paroi antibruit	2007/03	05.06.2007	530'000	15'393	
Travaux de rénovation et réhabilitation des parcs et promenades 2008 (crédit-cadre)	2007/54	11.12.2007	1'000'000	28'922	
Métamorphose - Déplacement du Parc d'Education Canine (PECL)	2009/09	23.06.2009	580'000	21	
<u>Services industriels</u>					
SI Futur - Financement de la première phase de l'établissement de contrats à prestations globales (contracting)	201 2010/63	26.06.2001 20.06.2011	2'158'700	-1'066	
Création du centre de formation C-For	2006/64	13.03.2007	3'660'000	230'697	
Lavey - Révision de la turbine-alternateur	2007/43 2/35	20.11.2007	1'794'000	-766'586	La main d'œuvre interne et les intérêts intercalaires n'étaient pas inclus dans le préavis
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2008 - Electricité	2007/55	11.12.2007	3'800'000	65'334	

Crédits bouclés
page 3LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2011

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Diffusion des débats sur TVRL	2008/20	01.07.2008	65'000	623	
<u>COMPTES D'ATTENTE BOUCLES EN 2011</u>					
Mise aux normes de la cuisine et du restaurant du Camping de Vidy			80'000	71'069	
Av. de Morges - construction de nouveaux logements			350'000	-9'066	
Arches Grand-Pont - Espace Muséographique			250'000	250'000	
Rue Neuve 2/Pré-du Marché – Rénovation			340'000	340'000	
Av. de Provence - construction de nouveaux logements			310'000	70'153	
Grand-Pont - remplacement des garde-corps			350'000	350'000	
Eollorat			350'000	-8'399	
<u>"PLEINS POUVOIRS" BOUCLES EN 2011</u>					
PPA - Av. Ouchy-Brillancourt-Roseneck	2005/43	17.01.2006			
PPA - Le Golf Club de Lausanne	2006/18	29.08.2006			
PPA - Av. de Béthusy - passage Vincent-Perdonnet	2006/30	07.11.2006			
PPA - Av. F.-C. de la Harpe, Rhodanie et ch. des Mouettes	2006/31	06.12.2006			
PPA - Av. Théâtre-Monnard-Beau-Séjour	2007/58	05.02.2008			
PPA - Métamorphose - Prés-de-Vidy	2009/09	23.06.2009			
PPA - Métamorphose - Vidy/Bourget	2009/10	23.06.2009			
PPA - Chalet-à-Gobet parc. 15281/15755	2009/13	01.09.2009			
PPA - Ch. de la Fauvette - Av. Esplanade	2007/66	19.01.2010			
PPA - Montblesson-La Planche-au-Comte	2010/21	29.06.2010			
PPA - Château Fallot	2010/26	08.12.2010			
PPA - Av. Elysée / Quai d'Ouchy	2010/47	01.02.2011			

Crédits bouclés
page 4

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur	Commentaires
			fr.	crédit voté	
Administration générale					
Acquisition d'un système informatique RH - Phase 2	2004/27 2010/24	23.11.2004 29.06.2010	3'014'200	19'342	Les montants restants sont reportés sur 2011 afin de finaliser des travaux d'interface de PeopleSoft "Postes" avec la plateforme Share point. La mise en production du projet "Postes" ayant pris du retard, cette interface ne peut être réalisée que dès la mise en production du module (03.01.2012), délai qui sera tenu
Sécurité publique et sports					
Port de petite batterie de Vidy et d'Ouchy - Augmentation de la capacité d'accueil et rénovation des installations	15 2007/44	16.06.1998 20.11.2007	1'744'000	429'711	Les travaux de sécurisation des ports, dont le principe a été accepté par les commissaires aux finances en charge de la direction de la sécurité publique et des sports, ne seront effectués qu'en mai 2012
Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police	2002/32	12.11.2002	5'444'000	955'433	La localisation par GPS de la flotte des véhicules est en lien direct avec la réforme policière vaudoise votée par le peuple en septembre 2009. Dès lors, nous devons attendre les directives de la police cantonale afin d'acheter une technologie compatible avec l'ensemble des polices vaudoises
Développement et amélioration de la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du Corps de police	2002/40	26.11.2002	627'000	6'000	Les dernières factures doivent parvenir début 2012

Crédits prolongés
Page 1

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur	Commentaires
			fr.	crédit voté	
Centre funéraire de Montoie - Assainissement des fours crématoires, changement des installations de ventilation et de réfrigération, réaménagement des chambres mortuaires et des bureaux	2006/33	07.11.2006	8'246'000	-231'807	Un préavis sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire est en cours de rédaction
Culture et logement					
Intégration de la gestion des bâtiments administratifs du service immobilier dans l'outil informatique OFIGER	2003/62	29.06.2004	390'000	116'517	Des travaux relatifs à l'introduction de la plateforme "Webgerance" ont été effectués en 2011, mais ils ne sont finalisés qu'en 2012
Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine financier - 3ème étape	2005/29	04.10.2005	5'080'000	1'614'306	En raison notamment de deux dossiers particulièrement complexes, les travaux se sont vus retardés et devront se poursuivre en 2012
Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif - 3ème étape	2005/29	04.10.2005	6'400'000	1'654'540	En raison notamment de deux dossiers particulièrement complexes, les travaux se sont vus retardés et devront se poursuivre en 2012
Travaux					
Participation au capital de la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (GEDREL SA)	143	16.04.1996	7'065'000	3'532'500	La totalité du capital n'a pas été libérée. Le solde à verser peut être demandé en tout temps par Gedrel SA
Optimisation des tournées de ramassage des déchets	36	10.11.1998	450'000	127'904	Le logiciel est acquis, l'optimisation des tournées est en cours

Crédits prolongés
Page 2

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Sécurité des piétons en ville de Lausanne, en particulier aux alentours des écoles	147	28.11.2000	2'400'000	978'139	Des travaux sont encore en cours en fonction des demandes et des réaménagements planifiés
Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit - Etude d'assainissement du bruit d'une partie du réseau routier	221	05.03.2002	500'000	212'083	Poursuite des études
Réaménagement de la rue Centrale, Cheneau de Bourg, Rôtillon, pl. Pépinet et Centrale - Création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg n° 4	253	07.05.2002	9'000'000	3'588'571	Des travaux sont encore en cours
Réaménagement de la rue Centrale, Cheneau de Bourg, Rôtillon, pl. Pépinet et Centrale - Création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg n° 4 (eauservice)	253	07.05.2002	615'000	26'470	Des travaux dépendants de promoteurs privés sont planifiés en 2012
Dérivation des eaux claires de la Louve - Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard	2003/34	16.09.2003	6'775'000	700'201	La conception et le redimensionnement de l'installation de dégrillage du Capelard sont en cours
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics en 2004	2003/50	10.12.2003	2'350'000	312'794	Des travaux restent à réaliser en coordination avec le développement du quartier du Rôtillon
Liaison Haut-Vallon - Sauvabelin. Construction de la station de pompage de Haut-Vallon et réalisation d'une nouvelle cuve de 3'000 m ³ au réservoir de Sauvabelin	2003/53	27.01.2004	4'955'000	207'348	Des travaux sont encore en cours
Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP) - sécurisation du site, protection de la santé et management qualitatif et environnemental	2004/23	05.10.2004	1'336'000	477'060	Divers dispositifs pour la sécurisation du site sont à l'étude

Crédits prolongés
Page 3**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Plan général d'évacuation des eaux communal (PGEE).	2004/24	09.11.2004	2'420'000	441'815	Les études finales sont en cours. Des compléments sont à prévoir suivant les déterminations émises par l'autorité cantonale
Plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEI).	2004/24	09.11.2004	910'000	490'103	Des études sont en cours
Mise en place des nouvelles mesures de gestion et de contrôle du stationnement	2004/32	08.02.2005	1'648'000	286'784	Poursuite de la démarche, notamment de la modification de la gestion du stationnement par horodateurs de la zone de Vidy (tronçon CIO/STEP)
Promotion de l'usage du vélo à Lausanne	2004/55	12.04.2005	628'000	131'880	Des travaux et des mesures de promotion sont en cours
Nouveaux ateliers de signalisation routière au service des routes et de la mobilité	2005/37	25.10.2005	2'950'000	520'598	Des travaux de finitions sont prévus en 2012 (acquisition d'une installation de distillation de l'eau non conforme - attente de l'autorisation du SESA)
M2 et réseau TL 08 - Réaménagement d'espaces publics aux abords des stations entre la rue du Liseron et l'avenue de Cour	2005/78	27.10.2005	21'000'000	998'699	Des travaux sont en cours
Mise en place d'une politique de développement durable à Lausanne (Agenda 21) 5ème partie : Transports et mobilité	2005/36	08.11.2005	386'000	210'071	Des travaux sont en cours
Construction d'un centre intercommunal de logistique de gestion des déchets - Création d'un réseau de déchetteries de quartier	2005/81	07.02.2006	3'001'4'000	202'436	Quelques travaux complémentaires prévus n'ont pas encore pu être réalisés
Entretien 2006 - Réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal - Bâtiment	2005/76	07.02.2006	4'970'000	1'018'807	Des travaux de rénovation dans les secteurs 3 et 4 doivent encore être réalisés

Crédits prolongés
Page 4

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Entretien 2006 - Réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal - Véhicules et poubelles	2005/76	07.02.2006	3032'800	49'706	Il subsiste quelques compléments d'équipements à acquérir
Amélioration de la distribution de l'eau dans le nord lausannois	2005/86	04.04.2006	20923'000	2'295'887	Des travaux sont en cours
Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux contenant de l'amiante	2006/07 2011/15	30.05.2006 08.11.2011	2'000'000	-123'681	Les derniers travaux seront terminés courant 2012
Aménagement de la route de contournement de la Sallaz et des mesures d'accompagnement liées	2005/83	27.06.2006	17079'750	8'022'169	Des travaux sont en cours
Aménagement de la route de contournement de la Sallaz et des mesures d'accompagnement liées	2005/83	27.06.2006	126'000	67'723	Attente de la facture finale concernant le service des Routes et de la mobilité
Recensement, contrôle et assainissement des bâtiments communaux contenant de l'amiante	2006/7	30.05.2006	2'000'000	-55'007	Les derniers travaux seront terminés courant 2012
CEGEL - Rénovation du centre d'exploitation et de gestion d'eauservice à Lutry	2006/15	29.08.2006	4'250'000	2'978'367	Des retenues de garantie sont à payer en 2014
Jor-Jaman - Réfection de la galerie et d'une conduite sises sur les hauts des Avants	2006/19	24.10.2006	9'490'000	8'077'420	Des travaux de bétonnage des sous-sols sont en cours
Enfance, jeunesse et cohésion sociale					
Construction d'une école primaire, d'une halte-garderie, d'un centre occuménique et de quartier et d'un local d'entretien au Bois-Gentil	26	06.10.1998	14'080'000	142'611	Des travaux liés à des malfaçons de l'étanchéité doivent encore être réalisés
Collège d'Entre-Bois : extension et transformation du groupe scolaire, construction d'un centre de quartier polyvalent, aménagement d'un parc public, réfection de la grande salle et première étape de la réfection des bâtiments scolaires existants	169	20.03.2001	37'170'000	241'475	Les problèmes résultant de la construction ne sont pas encore résolus et nécessitent des travaux complémentaires

Crédits prolongés
Page 5

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires - 3ème étape	2002/6	28.05.2002	14'500'000	25'481	Les derniers travaux seront effectués en 2012
Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous»	2004/1	20.04.2004	330'000	52'532	Ce crédit reste ouvert pour préparer la campagne suivante qui devrait voir son aboutissement par le dépôt d'un préavis en 2012. La préparation de ce préavis suppose de faire quelques dépenses dans le cadre des premières esquisses de thèmes et de projets
Centre de vie infantine de la Cité - Extension de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) «La Cour des Miracles» par la création d'une nouvelle garderie-nursery de 44 places	2004/17	29.06.2004	660'000	16'952	Il convient d'assurer le suivi de quelques interventions menées récemment
Transformation des installations techniques de chauffage et de ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes	2006/4	04.04.2006	5'710'000	451'601	Des travaux liés à l'Espace 44 aux Bergières doivent encore être effectués en 2012
Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc - Construction et transformation	2006/9	30.05.2006	6'539'000	181'595	Des travaux liés à des malfaçons de l'étanchéité doivent encore être effectués en 2012
Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc - Mobilier et équipement	2006/9	30.05.2006	561'000	35'159	Le solde des achats des équipements sera effectué en 2012

Crédits prolongés
Page 6

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Construction d'une Maison de quartier à Chailly labellisée MINERGIE	2006/11	03.10.2006	7996000	-64310	Un certain nombre d'affaires sont pendantes auprès des assurances dans le cadre de malfunctions encore sous garantie (dégâts d'eau). Il a été nécessaire d'avancer l'argent pour couvrir les frais de réparation dans l'attente de connaître l'issue de ces affaires. D'autre part, la labellisation Minergie de la Maison de quartier de Chailly a permis de recevoir la somme de fr. 48'000.-.
Finances et patrimoine vert					
Augmentation du capital-actions de Gaznat SA et participation à un emprunt subordonné	207	02.02.1993	5'197'000	4'184'000	L'emprunt subordonné de fr. 4'184'000.- n'a pas encore été sollicité par Gaznat SA
Augmentation de la participation au capital-actions de Gaznat SA et reprise d'un emprunt subordonné	120	04.04.2000	6'000'000	2'790'000	L'augmentation de la participation au capital et l'emprunt subordonné n'ont pas encore été entièrement sollicités par Gaznat SA
Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines agricoles et viticoles	2005/33	25.10.2005	1'154'000	263'492	Il reste encore des factures finales pour des ingénieurs à régler.

Crédits prolongés
Page 7

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines viticoles	2005/33	25.10.2005	468'000	-204'413	Fait partie intégrante du crédit d'investissement ci-dessus. En temps voulu, une communication sera rédigée à l'attention du Conseil communal pour l'informer des modifications apportées au préavis, soit une économie sur le Chalet des Enfants et un dépassement sur les vignobles
Mise en place d'une gestion de type "Parc naturel périurbain", réserve forestière	2005/57	06.12.2005	800'000	233'038	Des dépenses sont prévues dans le plan des investissements jusqu'en 2013, notamment pour réaliser des toilettes sèches dans les refuges existants et éventuellement transformer le refuge de la Fontaine des Meules (étude en cours). Ce crédit doit rester ouvert aussi longtemps que le projet "Porte des étoiles" n'est pas terminé

Crédits prolongés
Page 8

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Services industriels					
Restructuration partielle des réseaux à haute tension 50 kV et 125 kV	206	12.06.2001	2'012'000	-4'364'977	La finition des travaux du poste Expo-Venoge n'interviendra qu'en 2012. Le dépassement est uniquement dû à l'imputation de la main d'œuvre interne et des intérêts intercalaires. Jusqu'à fin 2001, ceux-ci n'étaient pas portés en augmentation des crédits d'investissements. La Municipalité a toutefois pris la décision d'inclure ces charges avec effet rétroactif dans tous les crédits concernés afin de justifier un prix de revient correct pour la distribution d'électricité. Les dépassements dus à ce changement de mode de faire ne font dès lors pas l'objet de demande de crédit complémentaire
Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouvellement du contrôle-commande de l'aménagement et d'éléments du poste de transformation 10 kV.	218	04.09.2001	2'800'000	151'933	A proroger d'une année car les travaux pour le contrôle-commande ne sont pas terminés, la priorité ayant été donnée à d'autres activités (réhabilitation du groupe 2)
Développement des services multimédia sur le téléseau	238	05.03.2002	5'550'000	253'199	Le remplacement des amplificateurs et les modifications des installations intérieures se fait au gré des rénovations entreprises par les propriétaires

Crédits prolongés
Page 9

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Réaménagement de la rue Centrale (Service du gaz, du chauffage à distance et d'électricité)	253 2008/27	07.05.2002 01.07.2008	2'235'000	519'865	A proroger jusqu'en 2012 car les Services industriels sont tributaires de la Direction des Travaux (maître de l'ouvrage) qui a commencé la dernière étape du réaménagement de la rue Centrale en novembre 2010. Les travaux se poursuivront sur les deux prochaines années.
Construction d'une centrale de production de froid destiné à alimenter le bâtiment du Comité International Olympique	2005/71	06.12.2005	1'700'000	71'478	A proroger en 2012 pour terminer les travaux d'adaptation de l'installation
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2006 - Gaz et chauffage à distance	2005/73	06.12.2005	15'300'000	521'196	Une galerie technique n'est pas encore terminée, les travaux de réflexion-isolation devraient se terminer courant 2012
Agenda 21 - construction de 13 bornes de recharge pour les vélos et scooters électriques	2005/36	08.11.2005	130'000	123'756	Les travaux s'exécutent au fur et à mesure de la demande
Stratégie du service multimédia	2008/80	07.02.2006	4'700'000	131'834	Le projet pilote fibre optique n'est pas terminé pour des raisons de coordination des travaux interservices sur deux rues
Amélioration de l'éclairage public en ville	2005/87	27.06.2006	580'000	321'802	Travaux retardés, construction par étapes selon la disponibilité du personnel de l'éclairage public
Construction de la route de contournement de la Sallaz	2005/83	27.11.2006	465'000	190'279	Retard dans les travaux, la direction des travaux est le maître de l'ouvrage
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2007 - Gaz et chauffage à distance	2006/58	06.12.2006	14'500'000	988'272	Des travaux sont en cours pour le quartier Boissonnet
COMPTES D'ATTENTE A PROLONGER A FIN 2011					
Biométhanisation - Etude de faisabilité			300'000	181'517	Mandat d'avant-projet attribué et en cours, se poursuit en 2012

Crédits prolongés
Page 10

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2011 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Pont Sévelin - Mandats d'études			150'000	101'477	Sera balancé dans le préavis "Carrefour Tivoli/Sévelin"
Place de la Sallaz			350'000	165'858	Sera balancé dans le préavis "Place de la Sallaz"
Mise en valeur du secteur des Fiches-Nord			350'000	200'797	Enquête publique et exposition publique en 2012
Projet de parking-relais à Vennes			2'100'000	250'113	Décompte en cours, factures finales attendues en 2012
"PLEINS POUVOIRS" A PROLONGER A FIN 2011					
PPA av. de la Sallaz, UIOM, la forêt de Sauvabelin et la route de Berne	2005/83	27.06.2006	0	73'027	Prolongation de deux ans eu égard aux recours au Tribunal Fédéral

Crédits prolongés
Page 11

Communication

Question N° 104 de M^{me} Elisabeth Müller : « Avons-nous vraiment besoin d'un P+R à Vidy ? »

Lausanne, le 12 mars 2012

Le niveau de mobilité élevé en Suisse pose de graves problèmes environnementaux et économiques. Parmi les mesures que les autorités préconisent figure le report modal de la voiture individuelle aux transports publics (TP). Pour permettre ce report, des parkings doivent donc être aménagés à proximité des infrastructures de TP. Dans un premier temps, les villes ont construit des parkings à leurs frontières. Ces « Park and Ride » (P+R), permettent à l'automobiliste de passer directement de sa voiture aux transports publics urbains. Les limites de cette politique sont apparues assez rapidement. En premier lieu, s'il s'agit de parkings de plusieurs étages, les frais de construction sont élevés. En second lieu, les terrains disponibles sont rares et il est impossible de construire un nombre suffisant de P+R pour répondre à la demande. Finalement, le report modal à la périphérie de la ville intervient à la fin du trajet seulement et, de ce fait, n'est pas satisfaisant du point de vue environnemental.

Déplacer les parkings en bordure des agglomérations n'est pas une véritable solution. Ainsi, il est actuellement recommandé de développer les trains régionaux et de construire des parkings près des gares, le plus près possible des lieux de résidence (Park and Rail, P+Rail). C'est la stratégie poursuivie par le Canton de Vaud¹ qu'il met en œuvre avec l'aide de la Confédération et des communes. Récemment, le Canton a pu dégager 325 millions supplémentaires pour la réalisation de son programme, dont 50 millions pour le P+Rail.²

¹ *Vers une mobilité durable : les transports publics vaudois à l'horizon 2020*. Canton de Vaud, Département des infrastructures, Service de la mobilité, 2001.

² 24 heures du 13.01.2012 et communication personnelle du chef du Département des infrastructures.

C'est dans ce nouveau contexte que nous devons considérer le projet de P+R à Vidy. Ce parking d'environ 1200 places qui fait partie du projet Métamorphose doit remplacer le P+R de Provence et répondre aux nouveaux besoins liés à l'urbanisation des environs.³ Un parking provisoire de 250 places a déjà été créé pour sept ans.⁴

Vu l'inefficacité des P+R en périphérie de villes du point de vue de la mobilité durable, vu l'engagement accru du Canton et de la Confédération pour une autre politique des déplacements, j'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité envisage-t-elle de renoncer à construire un P+R à Vidy, éventuellement en prolongeant la durée du parking provisoire actuel jusqu'à ce que l'offre en trains régionaux et P+Rails s'étoffe ?
2. Si tel n'est pas le cas, la Municipalité peut-elle expliquer sa position ?

Réponse de la Municipalité

Préambule

En 1996, le Conseil communal adoptait le Plan directeur communal (PDC). Depuis lors, nombre de mesures ont été progressivement mises en place : application de la hiérarchisation du réseau, réalisation de zones modérées, transformation des places de stationnement de longue durée en places payantes de courte durée ou en zones macarons, développement du réseau des transports en commun, aménagements cyclables et piétonniers, construction de parkings-relais, etc.

Le nombre de places de stationnement sur le domaine public n'a pratiquement pas évolué (légère diminution) ces quinze dernières années. C'est essentiellement la gestion des places qui a fortement changé dans le sens de la disparition du stationnement de longue durée au centre-ville, en faveur du stationnement des habitants dans les quartiers. Le stationnement de longue durée s'est reporté en périphérie comme les P+R principalement.

Les parkings-relais (P+R) de la Ville de Lausanne ont été mis en place progressivement depuis 1998. Leur utilisation répond à un besoin croissant des pendulaires, tout en apportant une solution à la maîtrise du trafic automobile et du parcage de longue durée en ville. L'exploitation des P+R approche les quinze ans et l'intérêt des clients est en constante évolution. L'incitation faite aux pendulaires à parquer dans des P+R se conçoit en parallèle à une politique stricte du stationnement de courte durée dans les zones à forte densité.

La politique des P+R de la Ville de Lausanne doit encore évoluer, afin de relever le difficile défi de la maîtrise du trafic en zone urbaine, de la diminution du nombre de pendulaires circulant en ville et de l'adéquation de l'offre des transports en commun très attractive avec un transfert modal. A terme, il n'est plus prévu que trois P+R lausannois en ouvrage, soit à Vennes, Tuilière et Bourdonnette, en lien direct avec les lignes structurantes du réseau t1 m1 et m2, ainsi que le futur m3.

Depuis plus de quinze ans, plusieurs indicateurs, dont notamment les comptages quinquennaux de Lausanne Région, démontrent que la Municipalité est sur la bonne voie en ce qui concerne sa politique de réduction du trafic individuel motorisé et de report modal en faveur des transports en commun. Les résultats de la dernière campagne de comptages de 2010 ont montré qu'au cordon « ville de Lausanne » le trafic individuel motorisé a baissé de 5,6 % par rapport à 2005 avec, dans le même temps, la part des transports en commun qui est passée de 30 % à 37 %, soit une augmentation de 7 points.

La Municipalité attend avec impatience les infrastructures projetées par l'Etat de Vaud en dehors du territoire communal lausannois. Actuellement, quelques gares régionales ou stations ferroviaires proposent du stationnement en « Park & Rail – RER », mais cette

³ Rapport-préavis N° 2007/19 du 5 avril 2007, en particulier point 4.1.2, page 25.

⁴ Rapport-préavis N° 2009/9 du 25 février 2009, en particulier point 4.2, page 4.

offre reste encore insuffisante ou saturée selon les sites. Pour rappel, les P+Rail offrent aujourd'hui 3700 places sur sol vaudois.⁵ Un crédit-cadre cantonal de 50 millions de francs, après acceptation par le Grand Conseil vaudois, financera ce développement. L'objectif est d'atteindre une offre totale P+Rail de l'ordre de 7000 places sur l'ensemble du canton. Outre la création de ces places, l'Etat de Vaud souhaite mettre en place un système de tarification et de gestion coordonnée à l'échelle régionale.

Cela dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées.

Question 1

La Municipalité envisage-t-elle de renoncer à construire un P+R à Vidy, éventuellement en prolongeant la durée du parking provisoire actuel jusqu'à ce que l'offre en trains régionaux et P+Rail s'étoffe ?

Réponse :

La Municipalité salue la volonté cantonale de développer le Réseau Express Régional Vaudois (RER Vaud), ainsi que des P+Rail efficaces. Ces mesures s'inscrivent dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et visent, d'une part, à augmenter la part modale des transports publics et, d'autre part, à réduire le trafic routier sur le réseau structurant d'agglomération. L'importance d'une politique régionale coordonnée pour assurer le transfert modal voulu n'est plus à démontrer.

Toutefois, la Municipalité tient à rappeler que la mise en place d'un véritable réseau de P+R périurbains est complémentaire des P+R urbains. Par conséquent, la Municipalité ne renoncera pas à construire un P+R à Vidy (nommé ci-après : P+R Bourdonnette). Le parking provisoire actuel sera déconstruit, en temps voulu, pour faire place au parking-relais en infrastructure, défini dans le programme Métamorphose Sud. A l'heure actuelle, il est déjà envisagé de revoir la taille du P+R Bourdonnette en ramenant sa capacité à 700 places au maximum.

Question 2

Si tel n'est pas le cas, la Municipalité peut-elle nous expliquer sa position ?

Réponse :

La réponse à cette question est contenue dans la réponse à la première question ainsi que dans le préambule.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Moins de panneaux, plus d'urbanité »

Lausanne, le 9 mars 2012

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

⁵ Mesure 3a du projet d'agglomération Lausanne-Morges 2012, version 1 du 19.12.2011

Communication – Dépôt

Postulat de M. Laurent Guidetti : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! »

Lausanne, le 12 mars 2012

(Signé) *Laurent Guidetti*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Caisse de pensions du personnel communal - quelles données pour préparer l'avenir ? »

Lausanne, le 12 mars 2012

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et un cosignataire*

Questions orales

Question

M. Benoît Biéler (Les Verts) : – Ma question s'adresse au directeur de la Culture et logement. L'expérience des contrats de quartier, telle que menée à Montelly, ne sera pas reconduite dans d'autres quartiers ; c'est ce que nous apprend le rapport-préavis 2012/03 – Politique communale en matière de développement durable. Or à l'époque de l'adoption du préavis sur les contrats de quartier, le Conseil communal avait demandé à la Municipalité d'évaluer l'expérience menée à Montelly pour que les décisions se prennent sur la base de cette évaluation. Est-ce que cette évaluation a été menée ? Est-ce que le Conseil communal sera tenu informé avant de voter le rapport-préavis 2012/03 ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Contrairement à ce qui vient d'être dit, la Municipalité a décidé de pérenniser les contrats de quartier. C'est ce qui figure dans le préavis sur le développement durable. Par contre, pour des raisons d'économie, nous avons souhaité consacrer les moyens que nous mettons à l'heure actuelle dans les contrats de quartier à la démarche participative de Métamorphose pendant quelque temps. Cela signifie très clairement que les démarches de contrats de quartier sont pérennisées, mais elles seront consacrées à Métamorphose dans les années qui viennent ; c'est précisé dans le préavis.

Pour ce qui est de la deuxième question, à savoir le bilan des contrats de quartier, effectivement, le bilan sur l'expérience du contrat de quartier à Montelly est aujourd'hui en cours et il donnera lieu à un préavis qui sera présenté au Conseil communal ce printemps.

Question

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Ma question s'adresse au municipal en charge de la sécurité publique, M. Vuilleumier. D'après un élu PLR, la question de la conformité de la pose de caméras de vidéosurveillance dans des passages souterrains n'est pas claire avec le nouveau règlement sur la vidéosurveillance adopté par le Conseil communal ; autrement dit, la pose de caméras de vidéosurveillance dans les passages souterrains ne serait pas conforme au nouveau règlement. Or, récemment, ce Conseil communal a adopté un règlement qui prévoit précisément la pose de caméras de vidéosurveillance dans les passages souterrains.

Les études montrent que les caméras placées dans les espaces confinés peuvent avoir un effet ; cela pourrait être le cas dans le passage souterrain sous la place Chauderon. Qu'en

est-il ? Sur la base du nouveau règlement, est-il possible de poser des caméras de vidéo surveillance dans les passages souterrains ? Est-il prévu d'en installer dans le passage sous-voie tristement célèbre de la place Chauderon ?

Le président : – Je vous rappelle que vous n'avez droit qu'à une seule question.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Effectivement, l'article 2 du règlement prévoit les passages souterrains comme lieux possibles pour poser des caméras de vidéosurveillance. Chacun pense tout de suite au tunnel sous la place Chauderon ; c'est bien ce lieu qui sera priorisé.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Lors des élections du 11 mars, la plupart des bureaux de vote et leurs scrutateurs avaient fini de dépouiller aux environs de 4 h, 4 h 15. Les scrutateurs ont été licenciés. Or Lausanne a de nouveau été la proie des journalistes. On a de nouveau reçu une volée de bois vert parce que les résultats lausannois tardaient. Bien des scrutateurs se sont posé la question après coup. On aimerait savoir pourquoi cela a tant tardé. Est-ce que la Ville n'engage pas assez de personnel pour la saisie des résultats ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Les remarques des journalistes ne concernaient pas le résultat du Grand Conseil, qui avait presque deux heures d'avance par rapport à il y a cinq ans, mais celui du Conseil d'Etat. La répartition des scrutateurs a été faite par le responsable du Bureau suivant le principe de faire un dépouillement en parallèle ; je ne m'occupe pas de cela personnellement, pour toutes sortes de raisons que vous comprendrez. Ce résultat final du Conseil d'Etat, après la saisie informatique dans les registres cantonaux, est tombé à peu près trois quarts d'heure avant celui du Grand Conseil. C'était beaucoup plus tôt que d'habitude pour le Grand Conseil, mais en retard par rapport aux prévisions – à peu près une heure et quart à une heure et demie de plus par rapport à il y a cinq ans ; c'est cela qui a créé les questions des journalistes. Comme vous l'avez dit, le dépouillement a été rapide, mais pas partout. Un bureau commence plus tard que les autres – celui qui s'occupe des quartiers –, et entre le moment où le dernier bureau a fini son dépouillement, où la saisie pour le canton est complète, et où tous les résultats sont contrôlés et validés, il y a en général deux à trois heures.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Merci, monsieur le syndic, pour vos explications. Il y a eu un dépouillement en parallèle, mais le mot d'ordre était de finir le Conseil d'Etat avant de passer à la deuxième partie du dépouillement pour le Grand Conseil. C'est là notre surprise. Il y a un bureau, mais il y a des scrutateurs d'autres bureaux qui sont allés aider le bureau qui avait reçu les derniers bulletins. Franchement, on se demande s'il ne faudrait pas revoir le nombre de personnes qui travaillent à la saisie.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme d'habitude, cette remarque sera examinée. Les prochaines élections sont dans un certain temps ; ce seront des élections fédérales, qui nécessitent moins de personnel. On peut toujours avoir une dotation hyper massive, mais la saisie est plus complexe que le dépouillement lui-même ; je dois m'assurer que votre proposition entre dans le domaine du possible. C'est toujours une question de savoir quel effort on veut faire pour gagner une demi-heure ou quarante-cinq minutes sur l'opération globale. Ce qui a été fait l'a été avec des dimensionnements ordinaires. Malgré ce que vous venez de dire sur le renfort mis sur le Conseil d'Etat, le fait que cela se fasse en parallèle a créé un retard d'une heure et demie par rapport à d'habitude, et une avance d'environ deux heures pour le Grand Conseil. Donc, la consigne n'a probablement pas été totalement suivie.

Le président : – Madame Longchamp, nous allons probablement aussi débattre au niveau du Bureau et nous vous donnerons une réponse.

Question

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Ma question s’adresse au municipal de police. Je déclare mes intérêts : je suis inspecteur à la Police judiciaire et je finirai ma première législature en tant que député au mois de juin prochain. Lors de la présence de la présidente du Parti socialiste lausannois lors d’un stage au sein du Corps de police, je n’ai pas reçu d’invitation pour la cérémonie d’assermentation des nouveaux policiers lausannois. Quant aux conseillers communaux, ils y ont été conviés jusqu’à l’an dernier apparemment. Je n’ai en tout cas reçu aucune invitation pour la cérémonie qui s’est déroulée mardi passé à la place de la Palud, à 11 h. De plus, à ma connaissance, seul l’actuel président du Conseil communal a dû demander personnellement une invitation. Est-ce que la Police communale de Lausanne se satisfait de son statut et n’a besoin d’aucun soutien politique ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Oui, la police a incontestablement besoin de soutien politique ; c’était le cas hier, c’est le cas aujourd’hui et ce sera probablement le cas demain. Il faut que je me renseigne pour savoir pourquoi vous n’avez pas été invité à cette cérémonie. Cela m’étonne. Je vous crois, mais si c’est le cas, c’est bien sûr une erreur. Je me renseignerai et je vous répondrai par écrit.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Jusqu’à quand la justice sera-t-elle désarmée face aux délinquants récidivistes et multirécidivistes ? Vous l’aurez compris, il ne s’agit pas de fustiger le nouveau Code de procédure pénale, mais de demander quand une nouvelle épée armera le bras vengeur de la statue de la place de la Palud ! Cette question ne turlupine pas seulement certains membres de ce Conseil amoureux des vieilles pierres, mais aussi un certain nombre de commerçants de la place, dont la pharmacienne, qui avait d’ailleurs à l’époque contribué financièrement à une souscription publique pour la réfection de la statue.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – L’information vous a été donnée par écrit, mais je peux la confirmer par oral : le projet est prêt. On nous a volé déjà deux fois cette épée – même la fausse – et nous vous avons informés que nous la remettrions quand la caméra sera installée sur la place de la Palud, bref quand vous aurez pris la décision par rapport au préavis proposé. Donc, le règlement doit être prêt et accepté par votre Conseil.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Ma question s’adresse à M^{me} la directrice des finances, Florence Germond. Il s’agit des exonérations fiscales et des préavis communaux. Lors d’une séance au Grand Conseil, M. le conseiller d’Etat Broulis a expliqué que, en général, le Gouvernement respectait le préavis donné par les communes, que c’était la règle. Il a pris comme exemple le cas qui a défrayé la chronique, l’entreprise Vale à Morges. Je sais que la directrice des finances a déjà répondu en partie sur les exonérations fiscales depuis son entrée en fonction, mais combien de demandes et de préavis ont été émis par ses services ? Et, surtout, est-ce que M^{me} la directrice des finances sait si ces préavis ont été suivis concernant les exonérations fiscales sur la Commune de Lausanne ? Il y a, au fond, un problème de transparence de ces exonérations fiscales pour les grandes entreprises, qui font du reste des bénéficiaires juteux, et un problème de fond, le *dumping* fiscal.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – En effet, j’ai déjà eu l’occasion d’aborder cette question la dernière fois. Lausanne n’est pas touchée par les questions liées à l’arrêté Bonny, puisque Lausanne n’est pas considérée comme zone

économique à développer. Par contre, pour être exhaustif sur la question, l'article 91 de la Loi sur les impôts cantonaux permet l'exonération de sociétés nouvellement créées. Dans ce cadre, la Direction des finances de l'Etat de Vaud consulte les communes concernées, qui émettent un préavis non liant pour l'Etat sur les demandes d'exonération. Un préavis négatif de la part des communes implique seulement que la décision soit ensuite prise par le Conseil d'Etat et non par la Direction des finances de l'Etat de Vaud.

Depuis la nouvelle législature, une petite dizaine de cas ont été soumis à la Municipalité. Je précise qu'il ne s'agit en principe pas de multinationales. Néanmoins, pour une question de principe, la Municipalité n'est pas entrée en matière sur ces exonérations fiscales et a donné au Canton un préavis négatif. A ma connaissance, dans un ou deux cas, la Municipalité n'a pas été suivie ; le reste des cas est encore en suspens sur la table du Conseil d'Etat, ou tout au moins nous n'avons pas reçu la décision du Conseil d'Etat sur ces exonérations.

Mesures d'urgence en vue de la rentrée scolaire 2012 pour les collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil : maintien et construction de pavillons provisoires
Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2012/01 du 12 janvier 2012

Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Travaux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de fr. 1 960 000.– destiné au maintien et à la construction de pavillons scolaires provisoires servant à l'agrandissement des collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil. Ces pavillons permettront d'assurer la rentrée scolaire 2012 dans deux quartiers où l'augmentation du nombre d'enfants est particulièrement rapide et importante.

1. Préambule

Le tout récent préavis demandant un crédit pour la réalisation de l'extension prévue du collège de Vers-chez-les-Blanc⁶, six ans après sa mise en service, était le premier signe tangible d'un phénomène qui va marquer la gestion des établissements scolaires durant cette prochaine décennie : celui d'une démographie dont la croissance est en train de dépasser toutes les prévisions. La courbe des naissances parle d'elle-même. En effet, du creux de vague inattendu de 2002 et 2003 – avec une moyenne de 1250 naissances sur ces deux années, soit le niveau le plus bas depuis 1987 – on est passé à 1560 naissances en 2009, à 1586 en 2010 et sans doute à plus de 1600 en 2011 !

Mais ces augmentations sensibles sur l'ensemble de la ville, qui vont faire l'objet d'une étude approfondie en lien avec la réorganisation des établissements consécutive à la mise en application de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire, se traduisent de manière très diversifiée selon les secteurs géographiques ou les quartiers de la ville.

Dans ce contexte et grâce au développement d'outils informatiques complémentaires adaptés à la réalité lausannoise, il est désormais possible d'obtenir une analyse affinée de la répartition des enfants en fonction des bâtiments scolaires existants et de repérer, en cas de surcharge des effectifs dans un bâtiment, si le risque d'une aggravation pour les quatre années suivantes nécessite des mesures d'urgence spécifiques.

⁶ Préavis N° 2011/43 du 14 septembre 2011, adopté par le CC dans sa séance du 7 décembre dernier.

C'est précisément le cas pour les deux bâtiments scolaires concernés par le présent préavis. Tous deux sont situés dans des quartiers dont la densité tout comme le nombre d'enfants en âge de scolarité augmente de façon importante, voire spectaculaire et inattendue dans un quartier comme celui de l'Eglantine, dans lequel un tel phénomène n'est pas habituel.

De façon générale, et sans attendre la construction des collèges prévus pour accueillir les enfants des futurs quartiers en développement⁷, ainsi qu'en plus des importants travaux de rénovation et d'assainissement des bâtiments scolaires, il faudra prévoir, selon les années, la création de nouveaux locaux ou l'adaptation de locaux existants, pour répondre à des besoins immédiats liés à la nécessité d'ouvrir des classes supplémentaires. En effet, le parc immobilier scolaire a presque atteint le maximum de ses « capacités de scolarisation », en particulier dans les collèges de proximité et en raison de la nécessité, durant cette dernière décennie, de céder, dans plusieurs quartiers de la ville, des locaux pour faire place au développement rapide des structures parascolaires au moment où la démographie était en situation stable⁸.

2. Eléments démographiques et infrastructures

Le propos du présent chapitre n'est pas d'analyser dans le détail la situation démographique actuelle, ni les conséquences des différents scénarios possibles, notamment en relation avec la publication toute récente du rapport du SCRIS⁹. Il s'agit ici de se contenter d'énumérer les différents éléments qui ont déjà et auront à l'avenir un impact sur la population et les infrastructures scolaires :

- on manque encore de recul pour évaluer de façon précise l'impact de l'importante augmentation du nombre de naissances en 2009, 2010 et 2011. Ce que l'on sait, et ce que laisse supposer le rapport précité, est que le phénomène pourrait bien durer plusieurs années. Dans ce cas, il pourrait se traduire par une pénurie potentiellement préoccupante de locaux scolaires dans de nombreux secteurs de la ville ;
- le phénomène de pénurie, que l'on a déjà connu au début des années 2000, est amplifié pour la première fois par la nécessité de prévoir systématiquement, pour chaque construction ou extension, des locaux destinés à l'accueil parascolaire, et le présent préavis en témoigne ;
- pour la troisième année consécutive à la rentrée 2011, le nombre de familles avec enfants en âge de scolarité en provenance de nombreux pays du monde augmente sensiblement. Depuis la rentrée 2009, près 1000 nouveaux élèves allophones se sont inscrits dans des classes lausannoises, soit le nombre le plus élevé depuis plus de vingt-cinq ans¹⁰ ;
- la mise en œuvre du concordat HarmoS, au travers de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) va accroître de 5 à 10 % le nombre d'enfants entrant en 1^{re} année primaire HarmoS à la rentrée d'août 2013, soit pour la volée des enfants nés entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 juillet 2009. En effet, l'école primaire devient obligatoire dès 4 ans et, simultanément, la cohorte d'élèves comprendra exceptionnellement 13 mois pour permettre l'alignement du canton sur l'âge officiel de scolarisation dans toute la Suisse¹¹ ;

⁷ En particulier dans le futur quartier de Fiches, l'écoquartier des Plaines-du-Loup ainsi qu'aux Prés-de-Vidi.

⁸ Durant ces quinze dernières années, les 17 lieux scolaires suivants, qui abritaient des classes isolées dans les quartiers, ont été soit fermés dans un but de regroupement, soit transformés en structures d'accueil parascolaire: Ancien-Stand, Aubépines, Bossons, Chalet-à-Gobet, Dapples, Diablerets, Escaliers-du-Marché, Harpe, Mont-Tendre, Montblesson, Montelly, Petit-Vennes, Praz-Séchaud, Sous-Bois, St-Etienne et Vanil, sans compter le collège du Stade cédé en 1988.

⁹ *Perspectives démographiques 2010-2040 pour la commune de Lausanne*, novembre 2011
<http://www.scris-lausanne.vd.ch>

¹⁰ Ce nombre d'arrivées, qui correspond au nombre de « fiches d'arrivées » traitées par le décanat d'accueil lausannois, est un nombre brut : les départs enregistrés durant la même période ne sont pas déduits. Seule une analyse approfondie permettrait de connaître l'augmentation réelle du nombre d'élèves due aux phénomènes migratoires.

¹¹ L'âge d'entrée à l'école sera compris entre le 1^{er} août et le 31 juillet de l'année suivante, sans dérogation possible, alors que la « fourchette d'âge » actuelle est comprise entre 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année suivante, avec deux mois de dérogation possibles.

- la mise en œuvre de la LEO va sans doute accroître les besoins en locaux pour les futures années 9-11, en raison de l'introduction des cours à niveaux, même si ces besoins seront partiellement compensés ici ou là par la diminution du nombre de salles spéciales nécessaires aux élèves de futures 7^e et 8^e année;
- bienheureusement et malgré les gros investissements réalisés et à réaliser pour l'assainissement et la « remise à flot » du parc immobilier scolaire existant et aussi grâce à eux, des locaux ont été créés ces douze dernières années aux **Bergières**, à **Chailly**, à **Coteau-Fleuri**, à **Entre-Bois**, à **Grand-Vennes**, aux **Jardins-de-Prélaz**, à **Vers-chez-les Blanc** et bien entendu à travers la très importante rénovation et extension du collège de **Villamont**, dont l'ensemble des locaux sera mis en service à la rentrée 2012.
- d'importants projets de constructions sont planifiés dans les futurs nouveaux quartiers (cf. note 3, p. 2), mais la planification de ces constructions scolaires comporte une grande part d'incertitudes. En effet, il est difficile de mesurer l'impact réel des nouveaux logements sur l'augmentation de la population enfantine, notamment en raison de l'inconnue quant au type de familles, à leur composition et à leur date de déménagement.

3. Pénurie sectorielle de locaux

Comme on l'a rappelé plus haut, la situation actuelle est très différente selon les secteurs de la ville et le point annuel effectué à mi-novembre, en collaboration avec le service d'accueil de jour et les directions d'établissements primaires au sujet de la rentrée 2012 l'a mis en évidence: malgré la tendance générale à l'augmentation, plusieurs secteurs connaissent une certaine stabilité voire une très légère diminution, mais d'autres évoluent avec une rapidité étonnante.

3.1 Le secteur *Eglantine-Florimont*

La simulation effectuée pour le quartier Eglantine-Florimont, sur la base des données des enfants domiciliés dans le quartier déjà scolarisés et potentiellement futurs élèves de ces deux collèges, illustre bien la problématique de ce quartier. La même simulation faite en 2008, à l'occasion de l'élaboration du projet de réfection de Florimont, avait déjà conduit à une première mesure consistant à accélérer le chantier de rénovation, par la construction de quatre classes provisoires dans la cour du collège. Il semblait alors possible de considérer que les quatre futures classes rénovées de Florimont permettraient à elles seules d'atteindre un nombre suffisant de locaux pour scolariser l'ensemble des élèves et futurs élèves du quartier.

Les trois dernières volées d'enfants, pour lesquels nous possédons depuis peu des prévisions ciblées, montrent que l'ensemble Eglantine-Florimont doit pouvoir accueillir à terme des volées de l'ordre de 50 élèves, soit plus de 300 élèves en 2015, soit 15 classes au lieu des 12 classes de l'année scolaire en cours. Le tableau ci-dessous illustre bien le phénomène : il indique le nombre d'enfants nés dans la zone de recrutement en 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, et qui entreront à l'école de 2012 à 2015 (chiffres en italique).

Année scolaire	2011-2012	2012-2013	2013-14	2014-15	2015-2016
	Elèves				
CIN1	45	57	52	56	62
CIN2	37	45	51	52	56
CIN	82	96	103	108	118
CYP1 P1	44	37	45	51	52
CYP1 P2	36	44	37	45	51
CYP1	80	81	82	96	103
CYP2 P1	39	36	44	37	45
CYP2 P2	43	39	36	44	37
CYP2	82	75	80	81	82
Total élèves	244	252	265	285	303

Classes	12	13	13	14	15
Locaux disponibles :	Eglantine : 8 salles de classes		Total : 12 classes		
	Florimont : 4 salles de classes				
Déficit salles de classes :		1	2	2	

La conséquence de cette situation ne peut être à court terme que le maintien des classes provisoires construites en 2010. On pourra disposer ainsi de 8 classes à l'Eglantine, de 4 classes à Florimont et de 3 classes dans les modules provisoires, soit un total de 15 classes. Un espace supplémentaire, soit un module, doit également être conservé pour l'accueil parascolaire.

3.2 Le secteur Bois-Gentil - City-Blécherette

Le secteur correspondant à la zone de recrutement des collèges du Bois-Gentil et de City-Blécherette est d'ores et déjà en plein développement, avant même les premières constructions du futur écoquartier des Plaines-du-Loup. Son infrastructure scolaire est désormais insuffisante, notamment en raison du dimensionnement de son collège principal du Bois-Gentil, conçu au début des années 1990 et mis en service en 2001, soit dans une période de stabilité démographique. Certes cette construction a pu, avec ses 6 salles de classes ajoutées aux locaux scolaires de City-Blécherette, répondre aux besoins du quartier. Elle a même rendu possible le regroupement de tous les élèves des classes enfantines et primaires sur ces deux sites, ainsi que la transformation du vieux collège de la Blécherette à l'intention de classes d'enseignement spécialisé.

Mais les nouveaux immeubles construits ces dernières années et l'augmentation de la population enfantine ont conduit à une pénurie de locaux, qui a nécessité notamment la scolarisation de tous les élèves du quartier de Maillefer, pourtant tout proche, au collège d'Entre-Bois, plus éloigné. La conséquence actuelle est le dépassement des normes réglementaires en matière d'effectifs. En effet, l'effectif des deux classes enfantines du

Bois-Gentil est de 26 élèves¹² et l'une des classes des deux premières années primaires dépasse également le maximum, sans compter une classe du quartier voisin, soit les Bossons, qui atteint également 26 élèves. Les prévisions du nombre d'élèves de ces quartiers pour 2012 à 2016 sont donc les suivantes :

Année scolaire	2011-2012	2012-2013	2013-14	2014-15	2015-2016
	Elèves				
CIN1	40	32	44	42	35
CIN2	33	40	32	44	42
CIN	73	72	76	86	77
CYP1 P1	31	33	40	32	44
CYP1 P2	36	31	33	40	32
CYP1	66	64	73	72	76
CYP2 P1	27	35	31	33	40
CYP2 P2	33	27	35	31	33
CYP2	60	62	66	64	73
Total élèves	199	198	215	222	226

Classes	9	10	11	11	12
Locaux dispon. :	Bois-Gentil : 6 salles de classes		Total : 9 classes		
	City-Blécherette : 3 salles de classes				
Déficit salles de classes :			1	2	

Cette situation nécessite donc une extension du collège du Bois-Gentil par la construction de quatre modules provisoires. Ils permettront de loger trois salles de classes et un espace complémentaire, essentiellement dédié au parascolaire, et de disposer ainsi de 9 classes au Bois-Gentil, soit un total de 12 classes pour le secteur.

4. Descriptif des travaux prévus

4.1 Les pavillons de l'Eglantine : le scénario retenu

Bien qu'il s'agisse de modules provisoires loués tout d'abord pour la durée du chantier de Florimont, les conditions d'enseignement ont été jugées bonnes par les utilisateurs. La nouvelle donne démographique, qui rend nécessaire la poursuite de l'exploitation des modules pour une durée indéterminée, a conduit à prévoir un premier scénario de rachat et de consolidation de l'existant.

¹² Selon les articles 164 et 165 RLS, l'effectif normal des classes de CIN et de CYP est de 18-20 et l'effectif ne devrait pas dépasser 22 élèves.

Après étude, en raison du type de module choisi et de leur implantation peu compatible avec une pérennisation des ces classes provisoires, un scénario complémentaire a été retenu : celui du rachat et du maintien transitoire en l'état de ces modules, dans une double perspective :

- assurer au moins les trois ou quatre prochaines rentrées dans des conditions acceptables et attendre de connaître la durée de l'évolution démographique actuelle du quartier ;
- faire l'étude de solutions plus durables et satisfaisantes.

Un tel scénario permet de limiter les coûts à court terme, en évitant d'investir trop lourdement dans la consolidation de pavillons provisoires, au profit d'une solution meilleure. En effet, leur conception ne répond pas aux exigences énergétiques. C'est pourquoi des études de faisabilité seront engagées, notamment pour évaluer les capacités des sites de l'Eglantine et de Florimont à recevoir des constructions complémentaires transitoires ou définitives, qui permettent le repli à moyen terme des modules actuels et la mise à disposition de locaux durables, mieux intégrés dans le site et de meilleure qualité.

Les modules préfabriqués en ossature métallique de type Portakabin seront donc maintenus à court terme, moyennant un contrôle périodique d'entretien. Ils permettent de disposer de 4 salles de 69 m², d'une salle des maîtres et d'un module de sanitaires accessible par des coursives extérieures. En cas de solution plus durable pour l'Eglantine, ces modules pourront être réutilisés comme solutions transitoires, sans doute nécessaires à l'avenir dans d'autres lieux scolaires.

4.2 L'extension provisoire du collège du Bois-Gentil

La typologie constructive complexe du collège de Bois-Gentil, réalisé en 2001, ne permet pas d'extension mitoyenne et durable. L'option d'une implantation autonome s'est donc imposée d'emblée, au sud de la parcelle. Compte tenu de la surface disponible et du droit du sol, l'extension sera érigée sur deux niveaux.

Le projet prévoit 2 locaux de 71 m² à chaque niveau, le second niveau étant accessible par un escalier intérieur. Les vestiaires et sanitaires complètent l'équipement pour offrir un fonctionnement le plus adéquat possible, en lien avec le bâtiment principal. L'acquisition d'un mobilier neuf est également prévu.

La durée de vie des ces quatre classes transitoires sera subordonnée à la réalisation des premières constructions scolaires projetées dans le cadre du futur écoquartier des Plaines-du-Loup. Mais il est encore prématuré de définir le calendrier de réalisation de ces nouveaux logements.

La mise en œuvre des travaux de construction des modules fait appel, selon les règles et cahiers des marchés publics, à des entreprises expérimentées dans le domaine des constructions préfabriquées. L'objet construit sera entièrement réalisé et livré « clé en main » par l'entreprise retenue. Le respect des normes énergétiques en vigueur sera également assuré.

5. Equipement

Depuis plusieurs années, les difficultés financières ont conduit la Municipalité à limiter les achats en mobilier scolaire et à inciter les services concernés à utiliser au mieux les stocks de meubles disponibles en effectuant les réparations nécessaires. Toutefois, l'augmentation de la demande et le vieillissement du mobilier ne permettent plus d'ouvrir de nouvelles classes sans acheter l'équipement complet des locaux. Les deux lieux concernés seront donc équipés de mobilier neuf.

6. Les contraintes du calendrier

Tant à l'Eglantine qu'au Bois-Gentil, les locaux devront être impérativement mis à disposition pour la rentrée d'août 2012, malgré les délais très serrés.

7. Coût des travaux

7.1 Maintien des pavillons construits à l'Eglantine

Les frais de location des modules en place sont couverts par le compte du chantier du collège de Florimont jusqu'en juillet 2012, date de la mise à disposition des locaux rénovés. Dès cette échéance, les frais d'acquisition sont à prendre en charge par le présent préavis.

Le coût annuel de location est de fr. 73 500.–. Si l'on prend en considération la durée minimum d'utilisation de ces modules, soit trois à quatre ans, ainsi que leur probable utilisation future dans d'autres lieux, il est plus judicieux de les acquérir. En effet, l'offre établie par l'entreprise concernée pour l'ensemble des modules s'élève à fr. 159 000.–. Le coût total de l'opération sera donc le suivant :

CFC	1	Rachat de l'installation	fr. 160 000.–
CFC	5	Entretien et maintenance	fr. 40 000.–
CFC	9	Mobilier	fr. 175 000.–
Total des coûts pour l'Eglantine			fr. 375 000.–

7.2 Construction de quatre locaux transitoires au collège du Bois-Gentil

Les coûts présumés sont établis sur la base d'une offre globale effectuée par une entreprise spécialisée

CFC	21	Gros oeuvre I *	fr. 1 235 000.–
CFC	22	Gros oeuvre II	fr. 5 500.–
CFC	23	Installation électriques	fr. 20 000.–
CFC	25	Installations sanitaires	fr. 21 000.–
CFC	27	Cylindres de fermeture	fr. 1 500.–
CFC	28	Nettoyage	fr. 4 000.–
CFC	29	Honoraires	
		Ingénieur civil & CVSE-géomètre	fr. 13 000.–
CFC	2	Bâtiment, total intermédiaire 21 à 29	fr. 1 300 000.–
CFC	4	Aménagements extérieurs	fr. 10 000.–
CFC	5	Frais secondaires	fr. 30 000.–
CFC	6	Divers et imprévus ~5 %	fr. 70 000.–
CFC	9	Mobilier	fr. 175 000.–
CFC	4-	Total intermédiaire	fr. 285 000.–
Total travaux Bois-Gentil			fr. 1 585 000.–
Total			fr. 1 960 000.–

Le montant prévu pour ces objets au plan d'investissements 2012-2015 est de fr. 2 000 000.–.

8. Charges financières

Les charges financières résultant du présent crédit peuvent être estimées à fr. 97 000.– selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 3,25 % et une durée d'amortissement de vingt ans pour les travaux CFC 2 à 6 et à fr. 65 300.– et une durée d'amortissement de dix ans pour le mobilier et les frais d'acquisition et de maintenance des modules. Les charges supplémentaires en frais de fonctionnement, qui peuvent être estimées à

fr. 61 000.–, peuvent être absorbées par le budget 2012. Elles se répartiront de la façon suivante :

- Conciergerie (0,6 EPT nettoyeuse + produits de nettoyage) fr. 45 000.–
- Chauffage, eau chaude, électricité fr. 16 000.–

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2012/1 de la Municipalité, du 12 janvier 2012 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examen de cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 1 960 000.– destiné au maintien et à la constructions de pavillons scolaires provisoires aux collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil. Ce crédit est composé de la façon suivante :
 - a fr. 1 410 000.– pour les travaux CFC 2 à 6 liés aux quatre classes du collège du Bois-Gentil ;
 - b fr. 350 000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement pour l'Eglantine et Bois-Gentil
 - c fr. 200 000.– frais d'acquisition et de maintenance des modules du collège de l'Eglantine
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de :
 - a fr. 70 500.– pour les travaux liés aux quatre classes de Bois-Gentil;
 - b fr. 35 000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement de l'Eglantine et du Bois-Gentil
 - c fr. 20 000.– frais d'acquisition et de maintenance des modules de l'Eglantine par la rubrique 5800.331 du budget du service des écoles primaires et secondaires.
3. de faire figurer, sous la rubrique 5800.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Françoise Longchamp (PLR), rapportrice, Christelle Allaz (Soc.), Florence Bettschart-Narbel (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Jean-Pascal Gendre (PLR), Caroline Hmida-Chatelain (UDC), Mirelle Knecht (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M^{me} Françoise Longchamp (PLR), rapportrice :

La commission s'est réunie le 28 février 2012 à 10 h à la salle des maîtres du collège de l'Eglantine.

Elle était composée de : M^{mes} Florence Bettschart-Narbel, Christelle Allaz (remplaçant M. Rapaz), Mirelle Knecht, Elisabeth Muller, Maria Velasco, Caroline Hmida-Chatelain, Magali Crausaz Mottier, et de MM. Jean-Pascal Gendre et Francisco Ruiz Vazquez.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de la DEJCS, accompagné de M. Gérard Dyens, chef du Service des écoles primaires et secondaires et de M. Franco Vionnet, adjoint responsable du secteur bâtiments, Service des écoles primaires et secondaires, que nous remercions pour sa prise de notes de séance.

C'est pour faire face à une augmentation importante et rapide du nombre d'enfants dans ces quartiers que la Municipalité demande au Conseil communal d'accepter une demande de crédit d'ouvrage de Fr. 1 960 000.-. Le montant prévu pour ces objets au plan d'investissements 2012-2015 est de Fr. 2 000 000.-.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), et à travers elle l'application du concordat HarmoS, entraînera une augmentation de 5 à 10 % du nombre d'enfants scolarisés en 1^{re} année primaire « HarmoS » (soit la 1^{re} année enfantine actuelle) à la rentrée 2013.

Ce préavis vise à absorber les pics de croissance sectoriels par des constructions provisoires. Il est en effet difficile de pronostiquer avec précision si l'évolution démographique statistiquement prévue pour ces quatre prochaines années est une situation provisoire ou appelée à perdurer.

En réponse aux questions posées par deux commissaires, la Municipalité a d'ores et déjà informé la commission de sa volonté d'assurer à terme une construction plus durable et énergétiquement plus favorable en étudiant rapidement une extension définitive du collège de l'Eglantine, si la pression démographique devait être maintenue dans ce quartier. A noter que celui-ci s'est fortement rajeuni au cours de ces dernières années, ce qui peut expliquer l'augmentation du nombre de jeunes enfants à scolariser.

Le secteur des collèges du Bois-Gentil et de City-Blécherette est d'ores et déjà en plein développement. La situation va encore changer lors des premières constructions du futur écoquartier des Plaines du Loup. Le plan des investissements anticipe sur les nouvelles constructions scolaires qui seront conditionnées par l'arrivée de familles dans les nouveaux quartiers d'habitations tels que Les Fiches, les Prés-de-Vidy et les Plaines du Loup.

Selon un graphique remis en début de séance aux commissaires, une baisse de natalité avait été constatée en 2002 (1224 naissances) alors que les chiffres de 2011 (1620 naissances) confirment la tendance à la hausse du nombre d'enfants à scolariser. En ce qui concerne l'augmentation des élèves migrants arrivés ces deux dernières années, il est difficile d'en mesurer l'impact sur les effectifs car ils déménagent souvent. Une analyse approfondie permettrait de connaître l'augmentation réelle du nombre d'élèves due aux phénomènes migratoires. On peut cependant relever que plus de 300 nouveaux élèves allophones se sont inscrits à l'école entre juin et août 2011.

L'augmentation du nombre de salles de classe provoquera un manque probable de salles de gymnastique et de salles spécialisées, situation qui ne peut malheureusement pas être complètement compensée par un déplacement des élèves sur des sites mieux dotés.

En ce qui concerne le mobilier, une commissaire s'est étonnée de son coût élevé. Les prix sont dans la moyenne actuelle pour un mobilier de base : tables, chaises, armoires de rangement, complétées par des tableaux noirs, des écrans de projection et d'affichage, d'un coin lecture et de présentoirs à livres, pour certaines.

La mise en œuvre des modules préfabriqués devra obligatoirement être disponible pour la rentrée scolaire 2012, ce qui explique ces mesures d'urgence. La mise à l'enquête concernant l'extension de Bois-Gentil est actuellement en cours.

A l'issue de la visite des classes provisoires installées dans la cour inférieure du collège de l'Eglantine, de la discussion générale et de l'étude du préavis, la commission passe au vote des conclusions :

Les conclusions 1 à 3 du préavis 2012/1 sont votées séparément et adoptées à l'unanimité des membres de la commission, qui vous recommandent d'en faire de même.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (PLR), rapportrice : – Ce préavis a pour objet une demande de crédit de 1 960 000 francs destiné au maintien et à la construction de pavillons scolaires provisoires servant à l'agrandissement des collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil. Ces pavillons permettront d'assurer la rentrée scolaire 2012 dans deux quartiers où l'augmentation du nombre d'enfants est particulièrement rapide et importante.

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'ai siégé dans cette commission, donc je parlerai en tant que membre de la commission. Le préavis proposé est tout à fait adéquat, dans la mesure où certains quartiers subissent actuellement une explosion démographique ; il faut donc trouver des solutions pour accueillir de nouveaux élèves dans les quartiers de Lausanne où des nouvelles classes doivent être créées rapidement. Les solutions proposées sont tout à fait intelligentes et bonnes ; de surcroît, elles ne sont pas trop onéreuses pour la Commune de Lausanne. Je soutiendrai donc ce préavis.

J'ai toutefois un petit souci quant à un éventuel report des travaux de l'école de Florimont, qui est actuellement en travaux, où quatre classes devraient être accueillies dès la fin de l'été. J'ai passé devant ce collège. En commission, on nous a assuré que les travaux seraient finis pour la rentrée 2012, mais on ne nous a annoncé aucune solution au cas où ils ne pourraient pas être finis à temps. Au cas où ces classes ne pourraient pas être remplies, comment fera-t-on à l'école de l'Eglantine et de Florimont ?

Ces solutions provisoires amènent un certain nombre de problèmes, dans la mesure où les salles de gym, par exemple, n'arrivent pas à suivre la demande des classes supplémentaires. C'est pourquoi j'espère qu'à l'avenir on arrivera un peu mieux à prévoir et à planifier les nouvelles classes dans les écoles, afin de pouvoir trouver des solutions également pour les classes annexes.

M. Francisco Ruiz-Vazquez (Soc.) : – Ce préavis prévoit des mesures d'urgence pour maintenir et construire des pavillons provisoires dans deux collèges de notre ville – l'Eglantine et Bois-Gentil – du fait de l'augmentation importante et rapide du nombre d'élèves scolarisés. Cette augmentation est due à deux facteurs principalement. Le premier est celui du taux de natalité et du nombre de naissances, qui a passé de 1224 en 2002 à 1620 en 2010. La tendance est donc à la hausse. Le deuxième est l'augmentation du nombre d'élèves étrangers arrivés ces deux dernières années ; plus de 300 nouveaux élèves allophones se sont inscrits entre juin et août 2011, nous ont dit les responsables des écoles. Il est par conséquent nécessaire, comme il est d'ailleurs bien indiqué en bas de la page 2 du présent préavis, de faire une analyse approfondie pour connaître l'augmentation réelle du nombre d'élèves due au phénomène migratoire. Aujourd'hui, on connaît la situation dans notre canton et dans notre ville décrite un peu partout. J'ai avec moi les statistiques du SCRIS du 14 mars 2012, où il nous est annoncé qu'en 2011, le Canton de Vaud a reçu 13 500 nouveaux habitants. Il est donc important de faire une telle analyse et un tel rapport pour que, dans le futur, l'urgence devienne une prévision normale. En attendant, il est tout à fait juste d'appuyer ces mesures d'urgence afin que les collèges de l'Eglantine et de

Bois-Gentil puissent offrir des places aux élèves. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ce présent préavis et je vous demande d'en faire de même.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Concernant le collège de l'Eglantine, quel délai la Municipalité a-t-elle fixé pour entamer une étude d'extension importante des structures actuelles ? Je fais un petit aparté sur la remarque de M^{me} Bettschart concernant le collège de Florimont : étant prestataire-électricien des travaux qui se déroulent là-bas, j'ai, cet après-midi au rendez-vous de chantier, reçu l'assurance par l'architecte, M. Budel, que les travaux seraient terminés en temps voulu. Je voulais rassurer M^{me} Bettschart.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Tout d'abord, je remercie M^{me} Longchamp, qui s'est déplacée pour cette urgence malgré un accident qui limite sa mobilité. Je vous remercie aussi d'avoir montré l'adéquation de ce préavis. J'indique à M^{me} Bettschart que tout sera fait pour que l'Eglantine et le collège de Florimont puissent être fonctionnels à la rentrée scolaire de cette année. Ce sont les garanties que j'ai faites et obtenues en sa présence auprès de tous les architectes. Il est clair que notre rôle est d'être derrière les maîtres d'état pour qu'ils mettent des priorités et qu'ils réussissent à finir ce bâtiment. Bien entendu, il n'y a pas d'alternative. Sinon, il se pourrait que des élèves occupent le bâtiment, alors que tous les travaux ne sont pas terminés.

Concernant votre deuxième question sur les salles de gymnastique, je précise que nous n'avons pas assez de salles de gymnastique dans le Canton, que ce soit pour la scolarité obligatoire ou, pire encore, pour les classes de formation professionnelle et les gymnases. Aujourd'hui, les leçons de gymnastique ne doivent pas forcément se faire dans des salles de gymnastique ; les directeurs et les établissements scolaires organisent des semaines de gymnastique et de sport qui complètent la dotation horaire. C'est de cette manière qu'on s'en sort dans les écoles professionnelles. Nous travaillons également en louant des salles dans des clubs privés, notamment dans des clubs de judo.

Concernant l'urgence, elle a été demandée pour ce bâtiment suite à une étude et après qu'on a eu connaissance de l'enclassement, monsieur Ruiz. Il est clair que nous savions qu'il y avait des élèves supplémentaires ; il fallait savoir exactement dans quelle zone de recrutement ils étaient pour savoir où on allait construire les modules supplémentaires. Nous avons opté pour des modules provisoires dans ces deux cas, ce qui nous permet de nous adapter à la situation et de gérer les pics de présence des enfants. Par exemple, dans le quartier Eglantine-Florimont, nous sommes à un pic et peut-être que, dans quelques années, nous n'en aurons plus besoin.

L'étude sur l'extension du bâtiment de l'Eglantine n'a pas encore commencé ; c'est une des réflexions que nous menons, monsieur Gaudard, également par égard à des demandes faites dans les alentours pour des extensions d'autres immeubles où nous aurions pu louer des locaux. Concernant Bois-Gentil, bien entendu, nous sommes dans le provisoire avec ces pavillons scolaires, parce que nous allons nous adapter petit à petit à la construction du nouvel écoquartier et que ce système nous permettra de placer l'école au meilleur endroit en fonction des constructions qui se feront.

La discussion est close.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR), rapportrice : – La commission a voté les trois conclusions en même temps ; elles ont été adoptées à l'unanimité.

Le préavis est adopté à une très large majorité, avec 1 avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/1 de la Municipalité, du 12 janvier 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1 960 000.– destiné au maintien et à la construction de pavillons scolaires provisoires aux collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil. Ce crédit est composé de la façon suivante :
 - a Fr. 1 410 000.– pour les travaux CFC 2 à 6 liés aux quatre classes du collège du Bois-Gentil ;
 - b Fr. 350 000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement pour l'Eglantine et Bois-Gentil ;
 - c Fr. 200 000.– frais d'acquisition et de maintenance des modules du collège de l'Eglantine ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de :
 - a Fr. 70 500.– pour les travaux liés aux quatre classes de Bois-Gentil,
 - b Fr. 35 000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement de l'Eglantine et du Bois-Gentil,
 - c Fr. 20 000.– frais d'acquisition et de maintenance des modules de l'Eglantine par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 5800.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Michel Dolivo (La Gauche), rapporteur, Jean-Charles Bettens (Soc.), Benoît Biéler (Les Verts), Maurice Calame (PLR), Jean-Luc Chollet (UDC), Gianfranco Gazzola (Soc.), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Isabelle Truan (LE).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, Culture, logement et patrimoine.

Rapport polycopié de M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche), rapporteur :

La commission N° 65 chargée de l'examen de la motion de M^{me} Isabelle Truan s'est réunie à la salle de conférence E1, Chauderon 9, le 6 juin 2011 à 10 h. La commission était composée de M^{me} Isabelle Truan et de MM. Jean-Luc Chollet, Jean-Charles Bettens, Benoît Bieler, Francisco Ruiz, Gianfranco Gazzola, Maurice Calame, ainsi que du soussigné Jean-Michel Dolivo, qui fait office de président-rapporteur ; M^{mes} Susana Carreira et Marlène Bérard étant absentes.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du logement et du patrimoine, M. Philippe Cardinaux, chef de division et par M^{me} Angela Cozza, secrétaire au Service du logement et des gérances, qui a assuré la prise de notes de séance, ce dont nous la remercions chaleureusement.

La motionnaire précise que son intervention n'a pas pour objectif de susciter la polémique ou un clivage politique. Elle visait plutôt à obtenir des éclaircissements, qui en partie ont été fournis depuis, dans le cadre du préavis N° 2010/39 portant sur la politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne. La motionnaire entendait également connaître les critères d'attribution des appartements propriétés de la Ville. M^{me} Zamora s'engage à ce que la liste des critères d'attribution des dits

appartements (pour les logements CPCL comme pour ceux de la Ville) soit annexée aux notes de séances (engagement tenu) et par ailleurs annonce que l'audit de la gestion du patrimoine immobilier sera rendu public fin juin (ce qui a été également le cas).

Après une discussion générale, M^{me} la motionnaire est d'accord de retirer sa motion dès la publication de l'audit, fin juin 2011. Une discussion sur les conclusions de l'audit lors de la discussion devant le Conseil communal sur la motion serait plus utile.

Les « auditeurs » constatent notamment que « de manière générale le processus d'attribution de logement n'est pas formalisé dans son ensemble » (p. 6 du Rapport). Ils notent également que « le système de contrôle en place ne permet pas de s'assurer que ces critères sont systématiquement respectés lors de l'attribution d'un nouveau logement ».

La commission accepte à l'unanimité la proposition de retrait de la motion et propose que, lors du traitement du présent rapport en plenum, une information et une discussion ait lieu sur l'audit en particulier sur son chapitre concernant « Faiblesse dans le système de contrôle interne du processus d'attribution ».

Discussion

Le président : – Dans le cadre des travaux de la commission, M^{me} Truan, qui ne fait plus partie de ce Conseil, acceptait de retirer sa motion, mais avec une condition – que la commission a d'ailleurs acceptée –, c'est-à-dire qu'il y ait une discussion sur l'audit prévu par la Municipalité. La Municipalité a prévu un préavis qu'elle nous soumettra prochainement et elle ne souhaite pas débattre de cet audit ce soir. Alors on vous demande si vous souhaitez renvoyer la motion à la Municipalité, qui donnera sa réponse dans le cadre du préavis, ou si vous souhaitez son classement. Il n'était peut-être pas judicieux d'accepter le retrait de la motion sous condition, car on ne peut pas la remplir ce soir.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche), rapporteur : – La commission a débattu en présence de M^{me} Zamora, l'ancienne directrice de ce dicastère. M^{me} Zamora nous avait indiqué que l'audit en question allait sortir, ce qui est le cas, puisqu'il est sorti en fin juin 2011. M^{me} Zamora avait dit à la commission qu'on aurait l'occasion de débattre de l'audit dès lors que les principales questions posées par M^{me} Truan y étaient abordées. Voilà pourquoi la commission avait accepté le retrait en échange d'une discussion sur l'audit ; elle était consciente du caractère un peu particulier de ceci. C'est dans ces circonstances que cette décision avait été prise par la commission. En discutant avec le président et avec le nouveau directeur du logement, on s'est rendu compte que ce n'était peut-être pas la meilleure chose que nous ayons faite. Je ne veux pas priver le Conseil communal ni M^{me} Truan de leurs droits ; je ne sais pas ce qu'elle ferait à l'heure actuelle, mais c'était en tout cas la position de la commission.

Le président : – J'ai parlé avec M^{me} Truan de cette situation et je lui ai demandé si elle était disposée à retirer sa motion ; elle m'a fait savoir qu'elle ne le souhaitait pas.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je vous propose de ne pas classer cette motion, mais de la traiter et de la joindre à la future réponse de la Municipalité sur les questions liées au logement ; de cette façon, nous pourrions aborder l'ensemble des questions. Nous nous réjouissons de constater la conformité du préavis municipal et des propositions ou des observations de l'audit à cette occasion.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste propose de classer cette motion. En effet, on est dans une situation un peu particulière : elle est retirée sans l'être, et puis avec condition. Cet audit sera traité dans le cadre d'un préavis qui sera soumis au Conseil et une commission pourra traiter de toutes ces questions. Il me semble que c'est le moyen le plus simple de se tirer de cette petite complication réglementaire.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Je confirme ce que j'ai déjà dit à la tribune de ce Conseil communal à deux reprises : nous préparons actuellement un

préavis, qui sera la réponse directe à l'audit que le Cabinet Deloitte a réalisé et aussi à l'audit effectué dans la foulée par la Cour des comptes ; ces deux documents ont été rendus et les conclusions sont identiques. C'est bien l'audit Deloitte qui fait foi et qui est pour nous le document principal de travail.

Ce préavis, comme j'avais eu l'occasion de l'annoncer et comme l'avait dit M^{me} Zamora, sera présenté au Conseil communal avant le 30 juin de cette année. C'est l'intention que nous avons affichée et nous y travaillons depuis quelque temps déjà. Ce sera le moment pour avoir le débat sur l'audit, puisque le préavis reprendra les différentes conclusions une à une, en indiquant quelles mesures nous entendons prendre et quelles mesures nous ne voulons pas prendre. Ce sera l'occasion pour le Conseil communal de discuter de cette question sur des bases saines.

Motion Truan ou pas, nous sortirons ce préavis. Maintenant, si vous renvoyez la motion à la Municipalité, nous y répondrons dans le cadre du préavis. Si vous classez la motion, nous ferons quand même un préavis sur les conclusions de l'audit Deloitte comme annoncé ; pour moi, c'est un peu égal. J'invite le Conseil à juger le texte de M^{me} Truan et s'il lui paraît pertinent, de le renvoyer, mais cela ne vaut pas forcément la peine de faire un long débat ce soir, dans la mesure où nous aurons un débat sur le fond du dossier dans les mois qui viennent.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche), rapporteur : – Je suis de l'avis de M. le municipal. Pour respecter les droits des conseillers communaux, on doit renvoyer cette motion à la Municipalité. Je ne suis pas forcément d'accord avec tout ce qui est écrit, mais je pense que la Municipalité y répondra dans le cadre de ce préavis. Pour montrer à quel point c'était lié dans l'esprit de la commission, je prends des citations du préavis dans mon rapport de commission pour dire que des problèmes se posent. C'est bien qu'il y a un rapport étroit entre la motion de M^{me} Truan, le sort qu'elle a connu en commission, l'audit et le préavis de la Municipalité.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Ce soir nous traiterons d'une autre motion de M. Gaudard, qui pose aussi des questions qui pourraient être traitées dans le cadre du préavis dont nous parlait M. Junod. Dans le débat qui suivra, les Verts proposeront le classement de l'objet, ce que je propose de faire pour la motion de M^{me} Truan.

Par contre, des questions de fond sont posées et il est important qu'elles soient reprises et traitées dans le préavis annoncé par M. Junod, une fois pour la motion de M^{me} Truan et une fois la question de M. Gaudard. Je rappelle que ces motions sont relativement contraignantes – j'étayerai la réflexion tout à l'heure. Je ne pense pas que ce soit opportun de renvoyer ces deux motions ; il faudrait plutôt attendre que la Municipalité y réponde dans le cadre de son préavis.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – J'aimerais rendre hommage à MM. Dolivo et Ostermann. Je rends hommage à la sagesse de M. Dolivo qui, à juste titre, constate les droits des conseillers communaux et qui propose de prendre en compte cette motion et de la traiter en même temps que le futur préavis annoncé par la Municipalité ; je rends hommage à M. Ostermann qui, à plusieurs reprises par le passé, a mis en évidence le caractère individuel d'un certain nombre de droits et d'initiatives des conseillers communaux, que ces personnes participent encore à nos travaux ou non.

Il me semble que l'on pourrait s'économiser un long débat. J'ai un certain nombre de questions sur l'audit ; on pourrait s'éviter ces débats et ceux relatifs à la demande de mon collègue Gaudard en repoussant ces différentes questions, soit en les acceptant à ce stade et en traitant le fond lors de la discussion du préavis municipal. Il me semble qu'on peut s'économiser beaucoup de salive et de temps avec cette façon de procéder. Je trouve la proposition de M. Trezzini un peu cavalière.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – On peut concilier le tout parce que la motion Truan pose plutôt des questions et demande une enquête. Il a été répondu à la motion Truan sous la

forme d'une enquête, c'est-à-dire cet audit que nous avons reçu il y a un certain nombre de mois qui s'empoussièrent gentiment dans nos classeurs. On peut lier le tout avec le préavis que la Municipalité nous annonce et, à ce moment-là, la réponse sera donnée aux questions et propositions de M^{me} la motionnaire ; nous aurons alors l'occasion d'ouvrir le débat sur le rapport qui nous est soumis, d'abord en commission – je vous rappelle que cet audit est une des conséquences de la séance que nous avons eue, où il avait été demandé – et ensuite en plénum. L'ordre des choses sera ainsi respecté. Je vous invite donc à accepter la motion Truan, à lui lier le rapport et à tout étudier ensemble lorsque nous aurons le prochain préavis municipal.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Le patrimoine de la Ville n'est ni de gauche, ni de droite : il appartient aux citoyens de cette ville. Les affirmations de la motion Truan sont discutables, mais les affirmations ne font pas une motion. Cette motion est plus une « interpellation », elle demande à la Ville de préciser et d'enquêter sur les critères d'attribution du patrimoine locatif. Que l'on soit de droite ou de gauche, on peut s'intéresser aux conditions auxquelles on loue. Pour toutes les raisons invoquées par la droite, le groupe La Gauche ne désire pas enterrer cette motion sous prétexte qu'elle émane de l'autre côté du Conseil communal.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La motion est adoptée par 46 voix contre 25 et 8 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Motion de M. Vincent Rossi et consorts : « Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade »

Rapport

Membre de la commission : M^{mes} et MM. Martine Fiora-Guttman (PLR), rapportrice, Jean-Marie Chautems (Soc.), François Huguenet (Les Verts), Jacques Pernet (PLR), Janine Resplendino (La Gauche), Vincent Rossi (Les Verts), Jean-Pierre Thurre (LE), Jean Tschopp (Soc.), Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Martine Fiora-Guttman (PLR), rapportrice :

Participants

Rapporteur : M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE)

Membres présents : M^{mes} et MM. Jean-Pierre Thurre (LE), Jacques Pernet (LE), Jean-Marie Chautems (Soc.), Jean Tschopp (Soc.), Magali Zuercher (Soc.), François Huguenet (Les Verts), Vincent Rossi (Les Verts), Janine Resplendino (AGT!).

Absent : M. Raphaël Abbet (UDC).

Pour la Municipalité : M. Olivier Français, conseiller municipal.

Pour l'Administration : M^{me} et MM. Alain Gonin, chef de division, Service des routes et de la mobilité, André Baillot, adjoint du chef de service, Service d'urbanisme, Martine Jaquet, déléguée à la protection du patrimoine bâti, Service d'urbanisme, Pascal Besson, adjoint au chef de service, Service de la police du commerce

Prise des notes : M^{me} Céline Reymond, secrétaire, Service des routes et de la mobilité, que nous remercions pour les notes de séance.

La commission s'est réunie dans la composition décrite ci-dessus le lundi 6 juin 2011 de 8 h 30 à 10 h.

Objectif de la motion

L'objectif de cette motion est d'embellir un site touristique important, notamment devant le château d'Ouchy où le rivage actuel bétonné n'est pas digne des lieux. A priori, les quais de Belgique et d'Ouchy pourraient être conservés dans leur configuration actuelle, l'idée étant pour l'essentiel de travailler en contrebas de ceux-ci, en comblant le lac sur quelques mètres. Ainsi, au lieu des enrochements abrupts qui interdisent l'accès au lac, on peut imaginer une pente douce sur environ 10 à 20 mètres qui offrirait un accès aisé au lac, tout comme de larges espaces de détente et des espaces naturels.

Ce projet s'inscrirait dans une volonté de développement durable en associant la renaturation partielle des rives du lac, la mise à disposition de nouveaux espaces publics de qualité et le renforcement de l'attractivité touristique et économique.

Il est donc demandé à la Municipalité un projet de réaménagement de la baie d'Ouchy, depuis la place du Vieux-Port jusqu'à la hauteur du Musée Olympique, voire éventuellement jusqu'à la tour Haldimand.

Discussion générale

Si certains commissaires trouvent cette proposition séduisante, d'autres la trouvent contraignante et superflue.

Les motionnaires insistent sur le fait qu'ils ne demandent pas une réalisation à court terme mais que le projet pourrait se faire en plusieurs étapes.

Une commissaire pense qu'il serait plus judicieux de s'attaquer à la partie Ouest d'Ouchy car la partie Est a été récemment réaménagée et qu'elle répond aux besoins des citoyens.

Enfin certains commissaires estiment que l'activité touristique actuelle devant le Château d'Ouchy est nettement suffisante et remplit parfaitement son rôle.

M. le municipal rappelle qu'actuellement, les zones de baignade surveillées et non surveillées sont relativement conséquentes au bord du lac. La création d'une nouvelle zone de baignade surveillée impliquerait une responsabilité de la collectivité. En outre, la profondeur de l'eau dans la zone des quais d'Ouchy pose un problème d'érosion sur les berges. De plus, il ne s'agit pas de retravailler l'espace urbain, mais d'agrandir ce dernier en empiétant sur le lac. Cela engendrerait des problèmes techniques considérables et des frais élevés. Sur le plan financier, il précise que le Plan des investissements prévus sur les dix prochaines années ne permet pas de réaliser un projet d'une telle ampleur. Il faudrait compter un délai d'une quinzaine d'années.

Au terme de la discussion, le motionnaire annonce qu'il transforme sa motion en postulat.

Conclusion

La prise en considération du postulat est acceptée par 5 oui, 3 non et 1 abstention.

Discussion

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Ouchy est un véritable pôle d'attraction dont le succès n'est pas à démontrer. Cette partie du bord du lac est chère au cœur des Lausannois et attire les foules de touristes, tout comme les habitants de la ville ; et bien au-delà, de nombreux Vaudois aiment cet endroit pour sa convivialité et son accessibilité grâce au m2 notamment. Pourtant, la situation n'est pas complètement satisfaisante. L'offre en loisirs est vétuste et la qualité de l'environnement naturel est très basse : on a des rochers qui tombent dans l'eau avec une biodiversité très faible. La baignade n'est pratiquement pas possible dans un lac pourtant de plus en plus propre et attrayant. La place manque tout simplement pour entrer en contact avec l'eau.

En Europe, de nombreuses villes, à commencer par Zurich et Lyon, reconquièrent leurs berges en plein cœur urbain pour le plus grand plaisir de leurs habitants. Il s'agit d'une tendance générale de réappropriation de l'élément aquatique dans une démarche mêlant les loisirs conviviaux et le sport urbain populaire. L'idée que nous défendons à travers ce postulat s'inscrit parfaitement dans cette démarche et dans le développement durable. Premier point : renaturation des rives ; selon la CIPEL, seuls 3 % des rives de notre lac sont encore naturelles ; notons que la Ville de Lausanne s'est engagée à soutenir la CIPEL pour la renaturation des rives lémaniques. Deuxième point : l'accessibilité accrue au lac pour la population, notamment pour celles et ceux qui dépendent d'une proximité avec les transports publics – je pense naturellement aux aînés ou aux jeunes enfants –, et l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants de manière générale. Troisième pilier du développement durable : le renforcement de l'offre touristique à faible impact environnemental pour le bien des commerces locaux. A ces trois dimensions, on pourrait ajouter également des projets culturels qui pourraient être associés à la réflexion autour de ce postulat. On pourrait mettre à disposition un espace consacré à l'histoire de la petite batellerie ou du port d'Ouchy, ou évoquer les Bains Rochat – qui inspirent en partie ce postulat.

Il n'est pas question de détruire les activités actuelles ni de défigurer le quai de Belgique. Les activités pourraient être tout au plus déplacées et le quai conservé. En bref, le projet que nous vous proposons est à la fois moderne et respectueux de l'histoire oscherine ; il s'inscrit dans une dynamique de fond de notre société valorisant davantage son patrimoine lacustre et les loisirs simples. Notre projet est ancré dans l'histoire. Il est donc normal qu'il s'intègre dans une vision à long terme ; en commission, nous avons évoqué un horizon à quinze ans. Donc, nous ne montrons pas un empressement incompatible avec les restrictions budgétaires actuelles, d'autant plus qu'il peut être réalisé par étapes. La première étape serait de réfléchir à ce qu'on fera de la digue créée pour le Musée olympique, et ceci sans faire de vagues. Une fois qu'elle ne sera plus nécessaire, est-ce qu'on ne pourrait pas réaménager cette digue dans une dimension environnementale, et peut-être aussi pour le public ?

Enfin, notre projet n'est pas en concurrence avec d'autres projets de requalification des rives, par exemple plus à l'ouest ; il est complémentaire. C'est pourquoi le postulat de M^{me} Zürcher demandait explicitement de traiter ces deux objets – le sien et le présent objet – conjointement. Nous vous demandons d'accepter ce postulat pour que la réflexion soit menée de concert et qu'elle puisse éventuellement être intégrée dans la révision du Plan directeur communal, car le délai de référence est de quatre ans.

Le président : – Je rappelle que le motionnaire a transformé sa motion en postulat en commission. Nous discutons bien du postulat, même s'il est inscrit comme motion à l'ordre du jour.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je constate que le motionnaire qui vient de s'exprimer donne une autre dimension à sa motion que celle qu'il a bien voulu ; il apporte des éléments qui n'ont pas été pris en considération, me semble-t-il, dans le cadre de la commission, mais bref...

Nous revoilà à Ouchy, qui démontre son attrait. Comme vous avez pu le constater, c'est un site auquel je voue une attention toute particulière ; je me réfère à ma passion, exprimée et non consommée, malgré la prise de position de ce Conseil en faveur du postulat « Dimanche sur les quais », ce qui ne saurait pas faire de moi le Franz Weber oscherin. La motion fait un procès au Conseil communal de 1895, qui a statué sur une pétition de 1874 – ce qui donne une tout autre dimension à la volonté politique d'alors –, et qui a eu le mérite d'avoir accepté l'aménagement d'une route le long du lac, pour aboutir, en 1901, à l'inauguration de l'ensemble des quais. Loin de moi l'idée d'entrer dans le contexte juridique, qui a été évoqué par le motionnaire dans sa motion, allusion étant faite à la possibilité de renaturer le lac, car il perd toute sa substance, en raison de la spécificité des lieux sur laquelle je n'entends pas trop m'allonger – et, de surcroît, c'est hautement discutable.

Je souhaite m'opposer aux assertions de la motion, tant en raison des nouvelles dispositions fédérales restreignant la possibilité d'empiéter sur les lacs, que sur la loi cantonale vaudoise sur la protection de la faune, où la protection des rives du lac est consacrée depuis l'exposition de 1964. A ce stade de la réflexion, je ne puis passer sous silence le fait que la baie d'Ouchy, tout comme son quai, est notée 3 à l'inventaire des monuments historiques, ce qui implique son intérêt culturel ; dans ce sens, cette proposition ne mesure pas l'importance technique et financière d'un tel aménagement. Elle ne prévaut que par une idée qui ne s'embarrasse pas du tout des conséquences. Ouchy prévaut par son attrait incontesté pour la population lausannoise, mais aussi par le tourisme. Les abords du lac, entre la tour Haldimand et le parc Bourget, offrent des possibilités diverses : des lieux propres à la promenade et à la détente avec trois parcs majeurs, le Denantou, le Parc olympique, l'Elysée, et à la pratique du sport, le tout sur plusieurs kilomètres, avec des plages naturelles sur plus d'un kilomètre, de Vidy à la Chamberonne, et une plage dûment aménagée à Bellerive. Ces espaces offrent des variantes protégées de la circulation aux adeptes des loisirs au bord du lac. Ce que la motion ne recouvre pas, à moins qu'elle ne le vise de manière sous-jacente, c'est la construction d'un tunnel sous Ouchy ; mais là...

Si la motion fait fi des aspects techniques et économiques, elle est également le fruit d'une idée qui ne relaie ni l'avis de la population résidente ni des membres de la Société des intérêts d'Ouchy. Réunis en assemblée générale, 40 membres de cette association s'opposent à cet aménagement, non sans admettre que la place devant le Château d'Ouchy et la place du Port mériteraient quelques améliorations, qui pourraient être la réhabilitation des pavillons pour les loueurs de pédalos et un kiosque à l'usage de petites activités commerciales saisonnières. A n'en pas douter, cette vision de la baie retravaillée, sans toucher à son architecture, serait mieux comprise et appropriée, d'où l'annonce d'une motion future traitant de cette problématique, dûment concertée à défaut d'un projet de la Municipalité.

En allant dans le sens de la motion, nul doute que ce site prisé du tourisme perdra toute sa substance, ouvrant la porte à des activités desservant l'image de Lausanne, comme on en rencontre à certains endroits du centre-ville, soit une place de la merguez et des schubligs, où les tam-tam retentiront entre la fumée de grills improvisés et de paquets de chips abandonnés. Je rappelle l'expérience faite à Préverenges et les nombreuses difficultés qui n'ont pas manqué de faire l'actualité. Non, vraiment pas de nouvelles scènes à Ouchy.

Pour compléter cette argumentation, qui ne devrait pas laisser insensibles les protecteurs de la faune, il sied de connaître la spécificité du site devant le Musée olympique, qui comprend une vaste zone dévolue à la fraie, exploitée par le Syndicat des pêcheurs

professionnels du lac Léman, dont l'importance est reconnue au niveau de l'approvisionnement en poissons du lac. Je ne crois pas devoir trop insister sur l'aspect utopique de cette motion, qui a finalement été transformée en postulat, visant la transformation de la place du Port en plage du Port. Je vous demande de faire preuve de réalisme et de bon sens en ne portant pas atteinte à cette perle du lac qu'est Ouchy. Je vous propose le classement pur et simple de ce postulat.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – L'aménagement des quais d'Ouchy date de la période du développement du tourisme à Lausanne et à Ouchy, notamment avec la construction du Beau-Rivage. Il s'agit d'une promenade urbaine – mon préopinant l'a mentionné. Il s'agit aussi d'une partie de notre patrimoine construit. Les rives du lac à Lausanne offrent une diversité de possibilités d'appropriation. Il nous semble qu'il y a une contradiction entre cette volonté de renaturation et de créer des plages de baignade à cet endroit, qui est en liaison avec le port, et ce caractère urbain du lieu, qui donne d'ailleurs satisfaction aux Lausannois et Lausannoises – l'initiant l'a lui-même relevé –, puisque c'est un lieu de promenade prisé. Nous pensons aussi qu'il y a une contradiction de fond dans la proposition de lier des lieux de baignade et des lieux renaturés ; cela nous paraît assez peu compatible.

Le groupe socialiste pense qu'il y a des priorités dans les investissements que nous avons à faire ces prochaines années ; quinze années, par rapport au projet que nous connaissons, c'est relativement court. Cela ne nous paraît pas une priorité ; c'est pourquoi la majorité du groupe socialiste proposera le classement de cette initiative.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Une question me semble importante et je n'ai pas remarqué qu'elle ait été traitée. Si l'on devait suivre cette proposition, qu'en serait-il du risque avéré d'érosion des berges dû à la suppression de l'enrochement du bord du lac ? D'après les informations dont je dispose, il semblerait que ces berges soient très rapidement érodées.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Notre groupe n'est pas unanime sur la question ; à titre personnel, je n'ai pas une opinion définitive sur l'objet en tant que tel. Par contre, le délai de quinze ans m'interpelle ; nous aurons trois élections communales dans ce délai et, dans cette salle, il n'y aura probablement qu'une toute petite minorité encore active quand les décisions véritables seront prises à ce sujet. Je me demande si nous avons un don de prévision sur quinze ans et si nous pouvons nous déterminer à ce sujet. De tels projets sont prématurés par rapport au plan d'investissements que nous avons jusqu'en 2020. Je propose donc le classement de cette motion transformée en postulat.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je répondrai aux questions soulevées. Tout d'abord, la loi cantonale permet de toucher aux berges du lac si cela améliore la biodiversité. On peut créer un rivage vivant pour donner un lieu de fraie aux poissons et autres animaux vivant dans cette région et améliorer aussi la biodiversité végétale ; on a réellement un gain.

J'ai beaucoup entendu dire que cela coûtera trop cher, qu'on n'a pas le droit et que ce n'est pas possible, car cela prendra trop de temps. Quand il s'est agi de faire une digue pour le Musée olympique, cela a pris moins d'une année. Peut-être que mon projet est considéré comme trop utopiste par beaucoup d'entre vous ; il n'empêche qu'on devra se demander ce qu'on fera de cette digue maintenant qu'elle est construite. Je propose que ce postulat serve à entamer une réflexion constructive, qui va au-delà de la simple suppression, pour trouver une utilité immédiate à cette digue. Elle est peut-être le seul élément qui n'était pas pris en compte initialement dans la motion – initialement, c'était une motion – puisqu'on n'en parlait pas encore à l'époque.

Il n'y a pas de contradiction à lier un lieu de baignade avec un lieu renaturé ; évidemment, on ne peut pas les juxtaposer, mais on peut très bien les faire cohabiter à des distances relativement faibles. Le meilleur exemple est peut-être à proximité de Morges, puisque, juste à côté de la piscine de Morges, les socialistes ont fait aménager un biotope complètement naturel, pour le plus grand bonheur de la population.

Finalement, pour le délai de quinze ans, c'est évidemment une vision à long terme sur laquelle on peut s'interroger, mais quand on crée un nouveau Plan directeur communal, ce n'est pas à court terme. C'est pourquoi cette réflexion s'invite dans la réflexion actuelle pour le Plan directeur communal, ce qui donne tout son sens à ce postulat.

M^{me} Janine Resplendino (La Gauche) : – Le groupe La Gauche considère que cette problématique n'est effectivement pas prioritaire ; il y a d'autres priorités dans le quartier d'Ouchy et dans la commune. Pour faire court, nous proposons également le classement du postulat.

La discussion est close.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (PLR), rapportrice : – Comme vous l'avez justement dit et que j'ai oublié de dire en préambule, au terme de la discussion en commission, le motionnaire a annoncé qu'il transformait sa motion en postulat. La prise en considération du postulat a été acceptée par 5 voix contre 3 et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est classé par 55 voix contre 18 et 8 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Vincent Rossi et consorts : « Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Postulat de M^{me} Caroline Alvarez : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Thérèse de Meuron (PLR), Manuela Marti (Soc.), Gisèle-Claire Meylan (LE), Yvan Salzmann (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Esther Saugeon (UDC), Myriam Tétaz (AGT), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, Culture, logement et patrimoine.

Rapport photocopié de M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur :

La commission s'est réunie une seule fois, le 21 juin 2011, à la salle de conférences de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine (CLP), dans la composition suivante :

M^{mes} et MM. Caroline Alvarez, Thérèse de Meuron, Manuela Marti (en remplacement de M^{me} Elisabeth Wermelinger), Gisèle-Claire Meylan, Esther Saugeon, Myriam Tétaz, Maria Dolores Velasco, Yvan Salzmann, Pierre Santschi, Eddy Ansermet (rapporteur).

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, directrice CLP, et l'Administration par MM. Fabien Ruf, chef du Service de la culture, et Frédéric Sardet, chef du Service des bibliothèques.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Arlette Bavaud, adjointe administrative de la bibliothèque, que nous remercions pour la qualité et la précision de son travail.

En préambule, M^{me} S. Zamora – dont c'était la dernière séance de commission – précise que la bibliothèque est leader dans ce postulat et qu'une aide est déjà apportée par des subventions casuelles qui figurent au budget de la culture, ainsi qu'à celui de la bibliothèque municipale.

Lors de la discussion générale qui suit, les représentants tant de la Municipalité que de l'Administration, répondent comme suit au questionnement des commissaires :

Les 85 000 francs de subventions dont dispose le Service de la culture sont répartis en fonction de deux critères essentiels, à savoir : être résident de Lausanne et que le soutien apporté soit un complément à un projet concret.

La bibliothèque dispose d'un montant de 10 000 francs ; chaque attribution d'une partie de cette somme est décidée en commun avec le chef du Service de la culture et approuvée par la direction CLP, la finalité étant bien entendu la mise en valeur de la Ville de Lausanne. Il peut s'agir de poésie ou de fiction. Hors du domaine littéraire, le bien-fondé des textes est vérifié, tout comme la qualité de l'écrivain et de l'éditeur. La qualité littéraire n'est pas prioritaire quant au choix de l'œuvre, mais plutôt l'intérêt que pourrait lui porter le public.

Contrairement à ce qui se passe avec les subventions privées dont les choix sont faits à l'intérieur de leurs réseaux sans contestation possible, les subventions publiques sont l'objet d'un contrôle démocratique.

Ces subventions sont accordées en respectant le critère géographique. L'auteur ou écrivain lié au projet doit donc être domicilié à Lausanne et, dans la mesure du possible, être une personne vivant de sa plume. Cette aide reste également liée au bon sens des éditeurs professionnels, restant entendu que la parution de l'œuvre sélectionnée doit se faire dans la langue française.

En principe, la Ville évite que cette aide fasse double emploi avec des canaux de soutien académique. Dans le cadre, par exemple, d'un projet relatif à une thèse qui concernerait un fait de société lausannoise.

En principe, le Service de la culture suit le rythme établi dans le monde de l'édition, à savoir qu'après la fin août, les projets d'ouvrages sont moins nombreux. S'il en arrive de pertinents en automne, ils peuvent être reportés au budget de l'année suivante.

Chaque année, le Service de la culture reçoit en moyenne une centaine de requêtes. Toutes ne peuvent évidemment être satisfaites vu le faible montant des soutiens que la Ville peut octroyer dans ce domaine. Diffuser plus largement l'information auprès du grand public s'agissant de l'octroi de dites subventions augmenterait évidemment le nombre des demandes et, par conséquent, celui des refus, une fois le fonds épuisé.

Quant à la constitution d'une commission qui devrait se réunir quatre fois par année au moins, elle ne ferait qu'alourdir les démarches administratives et en augmenter les coûts.

Par contre, la Municipalité pourrait envisager de faire figurer les titres d'ouvrages retenus pour une subvention, ainsi que le nom de leurs auteurs, dans le chapitre bibliothèque du rapport de gestion.

A noter qu'il existe actuellement des modèles alternatifs à l'aide à l'édition. Par exemple, la série d'événements en cours à la bibliothèque municipale, la carte blanche à un écrivain romand. Ces soirées – six prévues en 2011 – donnent aux écrivains la possibilité de présenter leur monde intérieur ainsi que leur production. Il est difficile d'établir des listings en fonction des sujets des manifestations proposées dans les services. Le mieux est de consulter le site internet de la Ville, en recherchant l'option permettant de recevoir par courriel les communiqués édités.

Compte tenu des informations reçues en cours de séance, M^{me} Caroline Alvarez décide de ne plus présenter les quatre premiers points de son postulat.

Pour la prise en considération des deux derniers points du postulat, la commission vote OUI à l'unanimité.

Discussion

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur : – Ce postulat a été pris en considération partiellement. En effet, la postulante a décidé de ne plus présenter les quatre premiers points.

La discussion est ouverte.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Les Verts, dans leur grande majorité, accepteront la prise en considération de ce postulat, tant il est important de donner un coup de pouce à l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois. Par contre, j'ai une question pour le municipal : j'aurais voulu savoir ce qu'il en est des auteurs de bandes dessinées. Visiblement, cela n'a pas du tout été abordé lors de la commission et j'aurais voulu avoir quelques précisions par rapport à ce domaine de la culture lausannoise.

M^{me} Esther Saugeon (UDC) : – Un petit oui à ce postulat parce qu'il concerne les auteurs lausannois – une fois n'est pas coutume. Le groupe UDC accepte également la demande de prolongation du délai de réponse.

M^{me} Caroline Alvarez Henry (Soc.) : – Je remercie les représentants de la Municipalité pour les réponses à mes quatre premières questions. Compte tenu des informations reçues, j'ai décidé de retirer ces quatre points. Par contre, les questions relatives à la mise en valeur des œuvres soutenues par l'aide à la création de la Ville de Lausanne, ainsi que leurs mentions sur le site de la Ville et dans le rapport de gestion ont été retenues par les commissaires présents. Je vous demande donc de prendre en considération ces deux derniers points et de renvoyer ce postulat à la Municipalité, comme proposé par l'entier de la commission. J'aimerais aussi, si c'est possible, le mettre en lien avec la réalisation de la future Maison du livre.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – La Municipalité est heureuse que ce préavis arrive et elle se réjouit de voir que les groupes politiques sont, dans l'ensemble, favorables à son renvoi à la Municipalité. Effectivement, ce postulat s'intègre très bien dans une politique plus large du soutien aux livres, que nous souhaitons développer à Lausanne. Cela figure dans le programme de législature : la Maison du livre et du patrimoine est la pierre angulaire de cette politique que nous souhaitons mettre en place, mais nous souhaitons aussi pouvoir revoir l'aide que nous apportons aux éditeurs et aux auteurs, en nous inspirant notamment de ce qui a été développé à Genève depuis quelques années avec beaucoup de succès.

Cet automne, on a organisé des assises du livre qui ont réuni éditeurs, libraires et auteurs également ; on l'a fait en collaboration avec l'Etat de Vaud. Cela a permis de dégager des pistes intéressantes sur ce qui est aujourd'hui un des parents pauvres de la culture lausannoise, le milieu de l'édition et de la littérature ; ce domaine bénéficie de quelques soutiens, mais qui sont modestes : 100 000 francs par année pour le soutien à l'écriture. C'est très modeste en comparaison à ce que d'autres font et par rapport à l'ensemble du budget culturel. Je rassure le Conseil communal : la volonté de la Municipalité est de développer cette politique, mais aussi de l'inscrire dans notre planification financière actuelle ; les développements seront donc modestes et ils se feront progressivement sur les années à venir. Mais nous avons effectivement l'intention de développer notre politique de soutien aux livres et une des pistes qui est évoquée ici, à savoir de mieux valoriser les ouvrages que nous soutenons. C'est vrai qu'à l'heure actuelle on soutient des auteurs, mais on ne le sait presque pas, puisqu'on n'organise rien à l'occasion des sorties des livres. Nous souhaitons voir la bibliothèque devenir une institution culturelle qui s'affirme aussi comme un lieu d'exposition et d'animation, comme une interface entre auteurs, éditeurs et lecteurs ; c'est, bien évidemment, le lieu idéal pour organiser ce type d'évènements. Je

vous invite donc à soutenir ce postulat. En tout cas, si vous le renvoyez, c'est très volontiers que la Municipalité le traitera.

Pour répondre sur la bande dessinée, à l'heure actuelle, elle n'est pas traitée différemment de la littérature. Il faut savoir qu'actuellement, les soutiens qui sont octroyés en matière de littérature ou de publication le sont de manière casuelle ; c'est une des choses que nous souhaitons réformer dans le cadre du soutien à l'édition. Il n'y a pas de commission en place, donc c'est une décision qui revient au chef du Service de la culture pour une part, et, pour une petite part, au chef du Service des bibliothèques, parce que le budget est historiquement découpé en deux : 15 000 francs du côté des bibliothèques et 85 000 du côté du Service de la culture. On souhaite mettre en place une commission pour octroyer les soutiens, comme cela se fait dans le cadre du théâtre et de la danse ; c'est cohérent avec une politique du développement du soutien à l'édition et à la littérature. Dans ce cadre-là, il n'y a pas de raison de traiter la bande dessinée différemment de la littérature, ni même parfois d'ouvrages historiques ou d'essais, qui sont aussi soutenus.

Nous aimerions développer cette politique en collaboration avec l'Etat de Vaud. J'insiste sur ce point, car il y a des enjeux financiers. La politique du livre est aussi embryonnaire au niveau cantonal qu'elle l'est au niveau lausannois et on souhaiterait mettre en place ensemble des outils qui permettraient d'avoir une politique plus cohérente, car la définition d'auteur lausannois ou d'auteur qui écrit sur Lausanne est parfois un peu réductrice.

Encore un mot sur la bande dessinée : pour Lausanne, c'est un volet très important ; nous avons une des collections de bandes dessinées les plus importantes d'Europe avec le Fonds patrimonial de la bande dessinée. La Maison du livre permettra de l'entretenir dans de bien meilleures conditions, de le valoriser, de le mettre à disposition des chercheurs, mais aussi du public ; c'est ce que nous souhaitons. Il n'y a aucune raison de traiter moins bien les auteurs de bandes dessinées que les autres.

La discussion est close.

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur : – C'est à l'unanimité que la commission a accepté les deux derniers points du postulat.

Le postulat est pris en considération.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Caroline Alvarez Henry : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ne prendre en considération dans ce postulat que les demandes :
 - N° 5 : « *de rendre public le choix des œuvres et des auteurs sélectionnés chaque année et assurer la visibilité sur le site de la Ville* »,
 - N° 6 : « *d'organiser à la Bibliothèque municipale un événement public à chaque édition d'un des livres soutenu par la Ville afin de promouvoir ainsi l'œuvre littéraire et son auteur* » ;
2. de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale (CPPR) – juin 2009 à juin 2011

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de politique régionale.

Rapport polycopié de M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) et de M. Axel Marion (LE), rapporteurs :

1. Fonctionnement de la CPPR

Lors de sa première séance 2009-2010, la CPPR a décidé de structurer son travail selon les axes suivants :

- Construction de l'identité de la « commission de politique régionale »
- Communication interne et externe
- Approche « courant normal »
- Approche stratégique et prospective
- Approche « dossiers prioritaires »

Cette structure de travail a été conservée durant la période 2010-2011. Durant ces deux années, la CPPR s'est réunie 14 fois.

Lors de différentes séances de commission, la CPPR a prôné un juste équilibre quant à la présence des municipaux concernés, ce qu'elle entend faire perdurer. En effet, il est souhaitable pour la bonne marche des travaux de cette commission que les municipaux concernés soient présents lorsqu'il est question de traitement d'affaires courantes comme les motions, rapports, préavis lui sont soumis. Concernant les séances dédiées au traitement d'aspects généraux, la présence des municipaux n'est pas requise.

La CPPR tient également à noter que la présence de l'Administration doit respecter le partage de compétences entre les entités composant le binôme politique/administratif. La CPPR souhaite que l'Administration apporte, tout comme l'a fait la coordinatrice des questions régionales et de mobilité (qui s'occupe du secrétariat de la commission), son expertise et sa connaissance des dossiers au profit des membres de la commission. Nous tenons ici à la remercier de son excellent travail.

Durant cette période la CPPR a souhaité s'ouvrir à des expertises externes dans le but de renforcer la capacité de ses membres à appréhender les thématiques et les approches techniques ; l'idée étant d'apporter une aide à la formation du discours et des options politiques de manière éclairée et « en connaissance de cause ».

Enfin, l'idée est de conserver un lien régulier avec le bureau. Malgré quelques tentatives, une rencontre physique n'a pas eu lieu. Plusieurs contacts ont cependant été pris en vue de l'attribution à la commission de préavis relatifs à la politique régionale. La CPPR souhaite que ces contacts soient maintenus et renforcés car ils paraissent essentiels. En effet, il y a encore un réflexe et une pratique à acquérir afin que les dossiers qui devraient clairement être dédiés à la CPPR le soient d'office.

2. Le rapport-préavis sur la politique régionale (point 2 de la conclusion du premier rapport annuel de la CPPR)

Dans le cadre de son premier rapport du 17 mars 2009, la CPPR a émis une volonté forte, mise en évidence dans le point 2 des conclusions : « Le Conseil communal demande à la Municipalité de présenter un rapport-préavis qui présente sa vision des enjeux de la politique régionale d'ici la fin de la législature ». En décembre 2009, la question a été posée au Service du développement de la ville et de la communication à qui incombe la rédaction dudit rapport. Il a été précisé que ce dernier devait être disponible au second semestre 2010 afin qu'il puisse intégrer les derniers éléments concernant notamment la

question du PALM et celle des axes forts. Suite à cette réponse, la demande a été formulée au bureau du Conseil communal que le rapport de la CPPR devienne une motion. Il apparaît cependant que ce rapport-préavis ne sera pas publié avant la fin de la législature.

La CPPR regrette que le calendrier initial n'ait pas pu être tenu, et elle enjoint la Municipalité à tout mettre en œuvre pour une publication en 2011 encore de ce document. Par ailleurs, la CPPR rappelle que ce rapport-préavis ne doit en aucun cas être un inventaire des activités des services concernés par la politique régionale. Il s'agit bien au contraire de poser les bases d'une vision avec un fort accent mis sur les enjeux de gouvernance.

La CPPR avait également demandé qu'un rapport-préavis PALM soit livré avant la fin de la législature. La CPPR réitère ce souhait, malgré les signaux montrant qu'un tel texte n'est plus souhaité par les Municipalités du périmètre PALM. Il est essentiel, vu le calendrier notamment fédéral, que le débat législatif puisse avoir lieu, même au regard du partage de compétences qui n'intègre pas l'échelon communal de manière forte.

Par ailleurs, la Commission demande dans le même esprit que la Municipalité intègre cette dimension régionale dans l'élaboration de son programme de législature. Elle propose donc une conclusion de ce rapport allant dans ce sens.

3. Gouvernance

La politique des agglomérations arrive dans une nouvelle ère ; les projets d'agglomération 2^e génération sont là et des défis nouveaux s'annoncent. La stratégie avait consisté à ne pas attendre des changements institutionnels pour entreprendre des chantiers de grande envergure dans les agglomérations et cette manière de faire a porté ses fruits. Partout en Suisse, sous l'incitation fédérale (qui passe notamment par la perspective d'obtenir des soutiens financiers substantiels), les collectivités publiques se sont mobilisées pour présenter des projets de qualité autour des deux axes voulus par la politique des agglomérations: transports et urbanisation. Les acteurs locaux ont dû apprendre à se connaître et à travailler ensemble pour construire les projets d'agglomération dignes d'être soutenus par la Confédération.

Aujourd'hui nous vivons une période de transition où nous apprenons au niveau du système politico-administratif à développer de nouvelles logiques et pratiques dans la conception et la gestion de la chose publique. Ce constat est valable pour toutes les agglomérations et n'est pas propre au PALM. Il faut bien reconnaître que l'exercice n'est pas simple, qu'il peut s'avérer parfois un peu crispant et induire des situations tendues. Tout changement a son lot d'avantages et d'inconvénients ; mais aujourd'hui la CPPR pense qu'il faut développer une stratégie qui maximise les avantages et minimise les inconvénients pour optimiser le PALM et ainsi pouvoir continuer à défendre des projets de qualité à même de bénéficier de la manne fédérale. Cette stratégie passe par une réflexion en profondeur sur de nouveaux types de gouvernance au sein de l'agglomération en spécifiant que cette réflexion ne doit pas induire une position attentiste quant au développement du PALM, bien au contraire. C'est à partir d'une logique de projet que doit se construire une nouvelle gouvernance.

Le 14 avril 2010, la CPPR a invité le chef de section Politique des agglomérations de l'Office fédéral du développement territorial, M. Georg Tobler. Suite à sa présentation et à la discussion qui s'en est suivie, notamment avec le syndic et le chef du Service de développement de la ville et communication, la CPPR a réaffirmé l'absolue nécessité de travailler sur ces enjeux de gouvernance. Aujourd'hui la construction d'une nouvelle gouvernance doit être accompagnée et planifiée en tant que telle, comme tout autre projet. La CPPR demande que cela soit chose faite dans le cadre de la vision proposée dans le cadre du rapport-préavis de la politique régionale. La CPPR a mis l'accent sur différents points essentiels de cette réflexion : l'intégration de conseils communaux, la création de commissions intercommunales comme musique d'avenir, la mise sur pied de nouvelles

structures de coopération, une présence plus formalisée de Lausanne dans le cadre des schémas directeurs.

Afin de concrétiser ces demandes, la CPPR a soumis une motion le 16 décembre 2010 demandant à la Municipalité d'une part d'étudier avec ses consœurs de l'agglomération une meilleure inclusion des conseils communaux dans les processus de gouvernance, et d'autre part de créer une fonction de coordinateur des politiques d'agglomération en interne de l'administration. Après avoir été étudiée en commission en présence du syndic, cette motion a été renvoyée pour rapport par notre Conseil le 20 juin 2011.

4. Identité régionale

Nous sommes aujourd'hui sur la voie de sortir de la logique de répartition des compétences entre les différents niveaux institutionnels, mais devons mettre encore beaucoup d'effort pour faire cohabiter sainement notre système politique et cette nouvelle forme de gouvernance souhaitable pour gérer les projets d'agglomération. Nous sommes également sur le chemin de passer de l'obligation de moyens à l'obligation de résultats en coopérant entre collectivités locales. Et dernier élément indispensable à la réflexion, une meilleure appréhension de comment articuler les échelles de la Ville de Lausanne à la politique des régions européennes en passant par l'espace métropolitain lémanique. Concernant ce dernier élément, là encore la CPPR pense qu'il est possible, voire indispensable, de penser à l'échelle de l'agglomération pour avancer au rythme exigé tout en ayant à l'esprit les autres échelles. Toutefois, la CPPR ne souhaite pas entrer maintenant dans le débat théorique de la métropole. Elle souhaite juste mettre en évidence la nécessité d'avoir cette échelle en tête puisqu'elle correspond à des pratiques territoriales des habitants, des entreprises et des touristes. Par ailleurs, cette manière d'envisager cette échelle et cette vision fonctionnelle du territoire est déjà une réalité bien ancrée quand on parle de politiques publiques telles que celles de la santé, de la culture, du sport, de la promotion économique etc.

Une rencontre avec M^{me} Patrizia Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, le 16 décembre 2010 a permis d'ancrer ces réflexions dans le cadre de cette structure et au passage de mieux la connaître.

5. « Courant normal » : visites dans les directions et dossiers pour la CPPR

Visites dans les directions

Après avoir visité toutes les directions la première année, la CPPR a souhaité opter pour des visites ciblées la deuxième année. De fait, une seule visite a été effectuée au Département de la culture, du logement et du patrimoine.

La CPPR a également émis le souhait de disposer d'un canevas d'intervention structuré pour les visites dans les directions. L'idée étant d'avoir des objectifs clairs et des demandes précises par rapport à une vision et un plan d'action de politique régionale. Le canevas d'intervention pourrait s'articuler autour des axes suivants : un état de la situation/bilan, avec trois points positifs et trois points négatifs (regard vers le passé) ; les enjeux et les projets phares actuels (photographie d'aujourd'hui) ; les enjeux futurs et les points d'amélioration possibles. Il est entendu que les questionnements doivent s'inscrire dans une perspective de durabilité quant aux contenus et de gouvernance quant au processus. La question de l'évaluation de la politique régionale doit aussi être posée.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le préavis 2009/66 CIGM SA, nouvelle convention qui aurait dû être automatiquement transmis à la CPPR, a donné lieu à quelques intenses échanges avec la secrétaire communale notamment. Entre temps, la Commune de Prilly ayant manifesté son opposition à la nouvelle convention, le dossier a été gelé par la Direction de la sécurité publique et des sports. Ce dossier est revenu sous la forme d'un nouveau préavis 2011/26 qui a été confié à la CPPR et sera traité dès le début de la nouvelle législature.

Postulat Mivelaz « Réduction des déchets ménagers à la source »

Ce postulat traitant de la problématique des déchets a été confié à la CPPR suite aux réflexions déjà menée sur la question de la « taxe au sac ». La Commission a siégé le 3 décembre 2010 mais malheureusement sans atteindre le quorum de membres présents. Une nouvelle séance de commission devra donc être convoquée. Consciente de sa faiblesse sur ce plan, la CPPR se réjouit de passer au régime habituel des commissions permanentes (15 membres) afin d'éviter ce type de situation.

6. Dossiers prioritaires

La CPPR s'est donné comme objectif de mettre du poids sur des dossiers prioritaires pour la politique régionale.

Axes forts

Le premier identifié a été celui présenté en novembre 2009 concernant les « Axes forts, le m3 et le tunnel sous Saint-François ». La CPPR a auditionné le directeur de Travaux et les services concernés le 23 novembre 2009.

Suite à cette séance constructive, la CPPR a souhaité prendre connaissance de manière plus approfondie de l'outil d'aide à la décision utilisé pour l'évaluation des variantes et des sous-variantes Electre III. Elle a ainsi auditionné le 3 décembre 2009 un expert, D^r Jean D. Simos de l'Université de Genève, qui a initié les membres de la commission aux rouages de cet instrument.

Suite à cette présentation, la CPPR a demandé dans un courrier du 15 décembre 2009 : une information par la Municipalité/ la Direction des travaux à la CPPR du choix de l'outil d'aide à la décision qui sera in fine utilisé pour étudier et comparer les variantes proposées ; indépendamment de l'outil d'aide à la décision choisi, dans un souci de transparence, la transmission des résultats quant aux critères retenus et aux pondérations (si l'outil d'aide à la décision fonctionne de cette manière) effectuées. Et finalement, l'intégration, au moment opportun et de la manière la plus efficiente dans la structure organisationnelle existante de la gestion du dossier, des conseillers communaux des collectivités parties prenantes à ce dossier. Pour ce faire, la CPPR propose une invitation des commissions de politique régionale (quand elles existent) et des commissions de gestion (quand ce n'est pas le cas) des dites collectivités pour une information ciblée et une participation avec des règles du jeu et un cadre précis et clairs.

Le 14 janvier 2010, la CPPR a souhaité auditionner M^{me} Ariane Widmer, chef de projet du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL). La commission a ainsi mieux compris les réalités du quotidien de la conception et mise en œuvre de projet et a réaffirmé dans ses débats toute l'importance d'axer nos efforts sur des enjeux de gouvernance. Le 25 février 2010, la CPPR a reçu M. le syndic et M. le directeur des travaux pour rediscuter de l'ensemble de la problématique.

Enfin, le 19 janvier 2011, la CPPR a rencontré M. Français pour approfondir les choix retenus par la Municipalité concernant le tracé du M3, suite à la présentation de ces options en séance plénière du Conseil communal.

7. Conclusions

La CPPR propose au Conseil communal de Lausanne de voter les conclusions suivantes :

1. le Conseil communal prend acte du Rapport bisannuel de la commission permanente de politique régionale.
2. le Conseil communal encourage la Municipalité à intégrer les enjeux de politique régionale dans son Programme de législature (2011-2016).

Discussion

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), rapportrice : – Nous discutons ce soir du rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale allant de la période juin 2009 à juin 2011.

La discussion est ouverte.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Ce rapport-préavis rapporte sur l'activité de la Commission de politique régionale en 2010 et 2011. Le groupe socialiste a envie de faire émerger de ce rapport le fait qu'il y a très peu de politique régionale à Lausanne ; c'est le constat principal : la Ville de Lausanne n'a pas une véritable politique régionale, même si tout en est imprégné et tout a une portée régionale. Lors des visites dans les différentes directions, on s'est rendu compte qu'il y avait énormément d'accords avec les communes, des décisions qui touchaient les autres communes et des décisions d'autres communes ou du Canton qui touchaient la Ville de Lausanne. Ces visites ont été instructives et très intéressantes. Par contre, on n'a pas vraiment eu de canevas général et de réponses concernant nos demandes quant à une véritable politique régionale qui pourrait dicter la mission de toutes les directions en la matière.

On a beaucoup traité de préavis spécifiques concernant les transports publics, le CIGM, les déchets, les Axes forts au sens large, le projet d'agglomération Lausanne-Morges, qui s'intégraient dans une politique plus générale. Ils ont d'ailleurs, en général, été adoptés par la commission. On nous a annoncé le fameux rapport de politique régionale pour mi-fin 2011 et on ne l'a toujours pas reçu ; on profite donc de l'occasion pour demander quand il sortira. Il permettra de définir la politique de la Municipalité dans son ensemble. On se réjouit de retourner aux visites dans les directions pour voir dans quelle mesure elles intègrent cette politique régionale dans leurs activités diverses et spécifiques. Dans l'attente, le groupe socialiste vous demande d'ouïr les conclusions de ce rapport-préavis et, je l'espère, de vous réjouir de lire le suivant.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), rapportrice : – Ce n'est plus en tant qu'exprésidente de la Commission de politique régionale que je prends la parole, mais en tant que simple membre de cette commission. Je tiens tout d'abord à souligner que l'initiative prise il y a quelques années par notre collègue Ghelfi de créer cette commission reste excellente et l'actualité nous montre à quel point il a su anticiper les choses.

Ceci étant dit, l'évolution de cette commission m'amène à me poser une question de fond, peut-être un brin provocatrice, mais qui aura pour vertu de poser le décor rapidement et d'obtenir quelques éclaircissements de la Municipalité ce soir. Est-ce que la Municipalité souhaite vraiment mettre la politique régionale « au cœur de ses préoccupations » ? Et va-t-elle y mettre la volonté politique nécessaire ?

Trois points pour étayer mon propos. Le premier a déjà été mentionné par mon préopinant, M. Guidetti : calendrier non tenu. Il est effectivement regrettable de ne pas avoir tenu ce calendrier et on espère avoir quelques indications aujourd'hui par rapport à ce calendrier et à la suite à donner à ce rapport-préavis tant attendu. L'Administration suit le dossier – on l'a vu en commission ; elle nous a montré ses compétences, son envie d'aller de l'avant, mais, encore une fois, que penser du politique qui ne semble pas – encore – lui avoir donné les moyens d'aller de l'avant plus rapidement ? Deuxième point : vous avez découvert le programme de législature dans le rapport ; nous avons demandé que la politique régionale ait une place de choix dans le programme de législature. Force est de constater que cette place n'a pas été accordée ; là aussi, nous pouvons le regretter. Les éléments qui sont présentés dans ce programme de législature font certes écho à des projets qui tiennent compte plus ou moins d'une approche régionale ; toutefois, une volonté politique faisant explicitement référence à cette politique régionale aurait été de mise vu les défis qui nous attendent. Dernier point – mon préopinant en a parlé également : la gouvernance ; la Commission de politique régionale a beaucoup axé ses travaux sur ce thème phare, notamment pour toute la politique des agglomérations en Suisse. Ce thème a été un peu

abordé dans le cadre du programme de législature, mais ne constitue pas, et de loin – et c'est bien handicapant pour la suite –, la pierre angulaire de la politique de la Ville de Lausanne dans les dossiers à portée régionale. Dans le programme de législature, les domaines de coopération intercommunale traditionnelle, comme la gestion des eaux, l'énergie et la gestion des déchets ont été abordés, mais aussi, bien entendu, les questions des transports liés au PALM dans la coopération entre le Canton et les communes pour les aspects de la culture. Ces enjeux ont été traités de cette manière, mais dans le contexte actuel et vu les connaissances que nous avons sur ces nouveaux modes de gouvernance, nous aurions pu nous attendre à voir ces thèmes traités dans le programme de législature de manière un peu plus fine.

Bref, vous l'aurez compris, ce rapport de la Commission de politique régionale laisse un petit goût de travail non accompli par rapport aux demandes émises. Toutefois, je souhaite finir par une note positive : cette commission a une nouvelle composition, avec des gens motivés, qui ont envie de s'approprier cette approche régionale ; nous avons élargi cette commission, qui est passée maintenant à 15 membres ; tout à l'heure, en parlant de volonté politique, je faisais référence principalement à la Municipalité. Mais nous, conseillers communaux, nous avons aussi la possibilité d'exprimer notre volonté politique en marquant notre intérêt pour les affaires régionales. A titre illustratif, je citerai une piste intéressante : dans le cadre de ma deuxième vice-présidence du Conseil communal, j'ai eu la chance de participer à une rencontre entre les présidents et les vice-présidents des communes du projet d'agglomération Lausanne-Morges ; j'ai senti une vraie envie et un besoin, en tant que conseillers communaux, de participer à la construction d'une nouvelle gouvernance sur des enjeux de portée régionale. Cela est de bon augure pour améliorer la gouvernance de tous les projets.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Quelques brèves remarques de la part d'un dernier arrivé dans cette honorable commission. Je reprends une réflexion de notre collègue Laurent Guidetti, qui disait que Lausanne n'a pas vraiment de politique régionale ; je m'étonne quand même ! Il me semble que Lausanne a un rôle moteur tant dans le PALM que dans Lausanne Région. Il n'y a qu'à constater certaines réactions un peu tendues de quelques communes qui nous entourent par rapport à Lausanne qui, forcément, vu sa taille et le nombre de ses habitants a un rôle leader ; cela provoque quelques fois des problèmes relationnels avec les autres communes. Ceci ne signifie pas que nous n'avons pas une politique régionale, bien au contraire.

Cette commission s'est structurée et se répartit la tâche ; nous sommes donc quinze. Les membres travaillent deux par deux et sont affectés à chacune des sept directions. Fort bien ! Le premier canevas nous laisse entrevoir le rayon de nos investigations et semble démontrer que nous aurons rapidement la possibilité, voire le privilège, de travailler en temps réel avec les événements et avec les Municipalités. Je me fais peut-être des idées, mais se posera alors la question de la répartition des compétences avec la Commission de gestion. La Commission de gestion de la Ville de Lausanne n'a pas les compétences de celle du Canton, qui les a conquises de haute lutte, et rien n'est jamais gagné avec l'actuel président du Conseil d'Etat. A Lausanne, la Commission de gestion s'occupe des choses plutôt une fois qu'elles sont passées, respectivement celles de l'année précédente. Ce qui limite tout de même ses possibilités et son influence sur les événements. Par contre, la Commission de politique régionale, d'après de ce que j'en comprends, pourra et, je pense, ne se privera pas d'intervenir sur des sujets d'actualité. Il s'agira donc de régler avec fair-play les limites de compétences entre les deux entités. Pour le reste, bon vent à cette commission ! Je me réjouis de travailler avec ma collègue dans la sphère d'influence qui nous a été attribuée.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Au moment de la création de la Commission de politique régionale, il y avait dans au moins trois à quatre communes des groupes de suivi qui avaient des préoccupations identiques à celles exprimées par M. Ghelfi. Aujourd'hui, je n'ai pas entendu parler de manière significative des groupes des autres communes, ce qui

est très typique de ce qui s'est passé au niveau régional. Le Conseil communal de Lausanne pousse tout ce qu'il peut au niveau régional et parfois la Municipalité aussi. Je vous donne un ou deux exemples qui vont dans la direction d'une éventuelle gouvernance régionale. Lorsque des sondages sont faits à Lausanne Région, on a tout de suite la réponse : oui sur ce qui concerne tout le monde. Pour le reste, tant que le Canton ne cède pas des pouvoirs particuliers à la région intermédiaire, cela va très bien, même si, souvent, c'est le Canton qui décide à la fin. Néanmoins, de très gros problèmes régionaux sont pris en compte.

La conférence dont M^mc la présidente a parlé, soit la deuxième conférence d'agglomération du PALM – enfin, la troisième, parce qu'il y en a eu une petite à Belmont au début –, ouverte à de très larges milieux, montre bien qu'il y a maintenant la volonté d'entrer en interaction pour tout le projet d'agglomération Lausanne-Morges ; les conseillers communaux sont venus à plusieurs centaines – entre 500 et 600 – aux dernières réunions de ce type. Mais, de manière tout aussi réelle, on a une sensibilisation à ce qui a déjà été voté par la Confédération, les étapes A du PALM, qui vont donner les grands travaux de la législature à un certain nombre d'endroits, les enjeux de ce qui sera déposé en juin et de la dynamique générale. Contrairement à des suggestions faites par la Municipalité de Lausanne il y a quelques années, il n'y a pas eu de préavis type dans les conseils communaux sur le domaine des transports dans la politique d'agglomération. Ceci aussi pour de bonnes raisons, pas seulement pour de mauvaises : les processus ont été d'une telle lenteur qu'on aura de la peine à tenir les délais fédéraux A pour le tram Flon-Renens qui, d'après la concession fédérale, doit être mis en service au plus tard le 31 décembre 2018 ; petit à petit, le délai est passé de courant 2016 à mi-2018 parce qu'il y a des problèmes ; il faut refaire les plans pour trouver une meilleure solution à un endroit, et il y a toutes sortes de problèmes techniques que je vous passe. Il n'en reste pas moins qu'on a affaire à des objets d'une telle ampleur que cette difficulté à tenir les délais, avec les moyens vraiment minimaux mis à disposition et avec des problèmes de départ et de maladie, c'était programmé. Vous me direz que ce n'est pas une raison, mais si on y avait inclus le préavis type que nous souhaitions sans brusquer le reste du système, à coup sûr, ce tram aurait été inauguré vers 2020 ou 2022.

Des contingences peu efficaces ont fait qu'un certain nombre de syndicats n'a pas eu la force de mener cette opération de cette manière. Il faut reconnaître que la gouvernance dans le domaine cantonal a été bonne, mais pas spécifiquement apte. Ceci a conduit aux frustrations – que je comprends parfaitement – de la Commission de politique régionale.

Une consultation rapide est en route sur un deuxième thème : celui des déchets. Je ne vous en dirai pas plus aujourd'hui, mais toutes les communes sont interpellées sur ce sujet. Lausanne Région va donner des résultats aussi bien sur ses priorités d'agglomération pour les transports PALM 2012 que sur l'état actuel de la discussion sur les déchets lors de l'assemblée de Villars-Tiercelin du 29 mars. Là aussi, cela n'a pas été fait en interaction préliminaire avec l'ensemble des conseillers communaux parce que, dans le cas particulier et vu la législation du Tribunal fédéral, la marge de manœuvre est limitée et les résultats apparaîtront au fur et à mesure des débats réels. Voilà la manière de fonctionner de Lausanne Région. Le système d'interaction exécutif - conseils communaux - exécutif - conseils communaux jusqu'à ce qu'il y ait une solution commune à toutes les communes, ou à une écrasante majorité, ne fait pas l'objet d'un consensus, même vague, à l'intérieur de la région pour le moment. Alors, nous sommes prêts à faire tout ce qu'on peut pour pousser dans les directions que vous souhaitez, mais, parfois, quand on est seul dans la montagne ou au milieu du désert, on a beau crier très fort, on n'est pas entendu jusqu'à la côte ou jusqu'à la ville.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Cela ne veut pas dire que ce soit désolant, parce que la fameuse gouvernance revendiquée ne fonctionne pour le moment nulle part en Suisse et le projet d'agglomération de la Confédération, dont deux membres de Lausanne Région sont membres – moi, en tant que représentant des villes suisses et

M. Muheim en tant que représentant des communes suisses –, a de nouveau remis l'ouvrage sur le métier pour une période de trois ans. Je fais la prédiction que, dans trois ans, on remettra l'ouvrage sur le métier pour une période de trois ans ; parce que c'est un domaine où le frein moteur est branché de telle manière que toute avancée se fait avec un frottement maximal sur le sol.

La discussion est close.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), rapportrice : – La Commission de politique régionale propose au Conseil communal de Lausanne de voter les conclusions suivantes. Conclusion N° 1 : le Conseil communal prend acte du rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale. Conclusion N° 2 : le Conseil communal encourage la Municipalité à intégrer les enjeux de politique régionale dans son programme de législature 2001-2012.

La conclusion N° 1 est adoptée à une large majorité sans avis contraire et 1 abstention.

La conclusion N° 2 est adoptée sans avis contraire et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale – juin 2009 à juin 2011 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport bisannuel (juin 2009 à juin 2011) de la Commission permanente de politique régionale ;
2. d'encourager la Municipalité à intégrer les enjeux de politique régionale dans son Programme de législature (2011-2016).

Motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Yves-André Cavin (LE), rapporteur, Suzanne Carreira (Les Verts), Guy Gaudard (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Laurent Guidetti (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Esther Saugeon (UDC), Myriam Tétaz (AGT), Isabelle Truan (LE).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, Culture, logement et patrimoine.

Rapport polycopié de M. Yves-André Cavin (LE), rapporteur :

La commission chargée d'examiner la prise en considération de la motion mentionnée en titre s'est réunie en une seule séance le 25 janvier 2011 à la salle de conférence CLP, étage E1, place Chauderon 9, à Lausanne.

Elle était composée de : M^{mes} Isabelle Truan, Susanna Carreira, Elisabeth Müller, Myriam Tétaz remplaçant M. David Payot, Esther Saugeon remplaçant M. Denis Pache, ainsi que de MM. Guy-Pascal Gaudard (motionnaire), Francisco Ruiz Vasquez, remplaçant M^{me} Solange Peters, Laurent Guidetti, Gianfranco Gazzola et Yves-André Cavin, rapporteur.

L'Administration, quant à elle, était représentée par M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale et directrice de Culture, logement et patrimoine, M. Charles-André Bruttin, délégué adjoint à la commission immobilière, M^{me} Elinora Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances et de M^{me} Sonia Carbonell, assistante de la commission

immobilière qui s'est chargée des notes de séance. Qu'elle soit ici sincèrement remerciée pour la qualité des documents qu'elle nous a remis.

Le motionnaire fournit quelques explications sur la réflexion qui l'a poussé à déposer la présente motion. Il estime que l'accès à une propriété doit demeurer une démarche personnelle et ce dernier doit se faire sans le cautionnement de la part de la collectivité publique à laquelle appartient la parcelle de base. Il pense que ce genre de pratique, particulièrement lors de la présence d'une PPE (propriété par étage), peut présenter des risques en cas de difficultés financières des acquéreurs. Il s'agit donc de ne plus octroyer de cautionnement pour une PPE. La collectivité publique, en l'occurrence la Ville, ne devrait pas se substituer à un organe de cautionnement agréé et encore moins de soutenir des projets de PPE.

La direction explique à la commission que la majorité du Conseil communal avait, en son temps, souhaité que la Ville diversifie sa politique de logement en étant plus active tant sur le marché du subventionné que sur celui du marché libre. Plus récemment encore, ce dernier s'est préoccupé du marché de la PPE pour attirer des contribuables. A relever que cette dernière orientation date de la législature 2006-2011 et fait partie intégrante du préavis « 3000 logements ». Cependant la pratique du cautionnement pour de la propriété par étage et sur un droit distinct et permanent de superficie doit demeurer exceptionnelle.

La Municipalité rend attentif le Conseil communal, s'il devait entrer en matière sur cette motion que ce dernier se priverait de la liberté de se prononcer, à l'avenir, sur les projets soumis, quel que soit leur état d'avancement. Simplement, certains objets ne pourraient sans doute pas se réaliser sans cette forme d'aide.

Un des commissaires, sensible à l'argument de la liberté d'action, pense qu'un tel type de garantie pourrait s'avérer nécessaire et par exemple, garantir la réalisation du projet afin de répondre aux critères exigeants fixés par la Commune (Ecoquartier, Minergie ou autres). Il est dès lors indispensable de ne pas se doter d'un tel instrument et il propose de convertir la motion en postulat.

Une autre représentante de la commission estime que la Ville ne devrait pas offrir aux habitants que du logement social ou de location. Le soutien à la propriété contribue à la spéculation immobilière. Il est répondu que la Ville procède à des opérations immobilières uniquement sur des terrains dont elle est propriétaire, en particulier pour des opérations en DDP (droit distinct et permanent de superficie).

Plusieurs membres de la commission considèrent que la motion prive la Municipalité et le Conseil communal d'un travail permettant une certaine liberté d'action et estiment, comme cela se fait actuellement, que notre Conseil puisse se prononcer sur chaque opération proposée.

Le texte de la motion est donc soumis au vote puisque cette dernière est maintenue.

Au vote final, le résultat du vote de la commission est le suivant :

4 voix favorables, 4 voix contre et 2 absentions.

Discussion

M^{me} Esther Saugeon (UDC), rapportrice-remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Dans l'action politique d'un législatif, l'émotionnel est probablement la norme, mais n'est pas forcément de bon conseil. Avec sa motion, M. Guy Gaudard propose de ne plus octroyer de cautionnement pour toute propriété par étage (PPE) qui se construirait en droit distinct et permanent (DDP) sur un terrain de la Ville. Si, de prime abord, l'intention peut sembler louable, pourquoi prêter aux

riches ? Cette proposition comporte des pièges et elle est, au final, plus bloquante que facilitante.

Avant tout, le cautionnement ne péjore ni n'améliore la dette de la Ville ; il est parfaitement neutre, si on se réfère à l'histoire. Le seul cas où ce cautionnement a failli devoir être utilisé, c'était sur un ancien cas peu reluisant d'une coopérative radicale, épisode qui s'est conclu sans que la Ville doive délier sa bourse. On risque de mettre plusieurs formes de propriétaire dans un même sac. En effet, le très riche qui peut se permettre un appartement de luxe n'est pas vraiment dans la même situation qu'un couple de personnes âgées, qui n'a peut-être pas d'autre choix que d'acheter un appartement pour pouvoir se loger à un prix abordable. Si on pousse la réflexion suffisamment loin, est-ce qu'une petite coopérative d'habitants créée autour d'un projet de construction d'un immeuble d'habitation, même si les coopérateurs restent des locataires, ne sont-ils pas aussi des propriétaires via des parts sociales de leur coopérative ? Quid d'un investisseur qui souhaite construire des logements à loyers contrôlés ou des logements protégés ? Sera-t-il aussi une coopérative d'habitants ou un investisseur social assimilé à des projets indignes de cautionnement, donc des PPE ?

Cette motion, on le voit, est trop simpliste dans sa demande et supprime toute souplesse d'appréciation de la part de la Ville. On ne comprend pas vraiment qui elle favorise et qui elle souhaite avantager. Les Verts souhaitent attirer l'attention du Conseil sur l'article 63, alinéa 5 : « si la proposition – donc cette motion – est prise en considération, aucune décision sur le fond ne peut être prise avant que la Municipalité n'ait déposé son rapport-préavis. » Donc, dans le cas d'une prise en considération de la motion, il y a un réel danger de bloquer purement et simplement toute demande pendante, et on a besoin de logements à Lausanne.

Pour tous ces motifs, les Verts recommandent le classement de la présente motion. S'ils sont largement favorables à une transformation en postulat, la prise en considération de cette nouvelle forme ne trouverait qu'une toute petite préférence du groupe. Par contre, les Verts souhaitent que la Municipalité prenne l'occasion du préavis sur le logement, qui a été annoncé tout à l'heure par M. le municipal, pour répondre également au postulat de M. Perrin, qui doit encore être traité en commission et qui a d'ores et déjà le soutien des Verts ; le postulat porte sur les critères d'attribution de l'eau dans le contexte particulier du projet Métamorphose et, par extension, sur tous les projets sur le terrain de la Ville. Cette réponse doit prendre également en considération le problème soulevé par M. Gaudard dans sa motion, qui doit être analysé, soit le cautionnement, comme elle doit prendre en considération la demande exprimée à maintes reprises par ce Conseil – pas plus tard que lors de la dernière séance – sur les critères de choix d'une coopérative et, plus généralement, de l'investisseur lors de l'attribution d'un terrain ou d'un objet par la Ville.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Cette motion transformée en postulat pose de vraies questions. C'est une pratique relativement rare au sein de ce Conseil, mais qui pourrait tendre à se développer. Qui est compétent ? En principe, ces cautionnements nous sont soumis, mais dans l'article 44 de la Loi sur les communes, la Municipalité peut faire des placements en prêts hypothécaires en premier rang sans autorisation spéciale du Conseil. Par analogie, les cautionnements pourraient être décidés par la Municipalité seule. Cela amène des questions politiques importantes sur le fond aussi : est-ce le rôle d'une collectivité publique comme Lausanne d'offrir une forme d'aide à la personne pour l'accès à la propriété ? Est-ce à la Ville d'assumer cette part de risque sur des opérations immobilières pour le compte de propriétaires privés ? Donc, cette initiative qui pose des questions ouvertes serait peut-être plus adéquate sous forme de postulat, mais on ne va pas en faire une question formelle. La majorité du groupe socialiste soutiendra cette initiative et son renvoi à la Municipalité.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je remercie les commissaires pour le travail réalisé en commission. Je souligne que 30 % des conseillers qui faisaient partie de la commission ne

siègent plus dans ce Conseil communal ; c'est pourquoi je rappelle comment cette motion a été initiée. Elle résulte du préavis 2010/15 concernant une parcelle de 12 500 m² à Verschez-les-Blanc, qui a été proposée à des promoteurs en droit de superficie ; 16 villas y ont été construites. La Commune a souhaité cautionner cette promotion à hauteur de 3,5 millions avec une durée de cautionnement de dix ans. J'estimais que ce n'était pas le rôle de la Ville de prendre cette responsabilité. Des organes de cautionnement indépendants et privés peuvent jouer ce rôle.

Les taux hypothécaires actuels sont suffisants pour couvrir le crédit hypothécaire d'un propriétaire. D'autres possibilités existent, comme prélever un certain montant dans sa caisse de pensions pour financer l'acquisition du bien immobilier ; bien que cela l'appauvrisse, j'estime que ce n'est pas aux Lausannois de prendre en charge le risque éventuel – je ne parle pas de ce projet – d'une faillite, ce qui peut arriver dans un projet immobilier mal ficelé et mal conçu. D'autant plus qu'il arrive que la majorité des propriétaires de ces villas n'ont jamais payé un centime d'impôt à Lausanne. Ce sont des gens qui viennent de l'extérieur de la commune. Avec cette motion, je propose que, pour les projets collectifs tels que les bâtiments locatifs et d'intérêt public, la Ville continue à les cautionner, mais en excluant les PPE. Je vous invite à soutenir ce projet de motion et à l'envoyer à la Municipalité pour rapport et préavis.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – C'est toujours piquant de constater qu'une motion qui veut restreindre l'accès à la propriété vient de la droite de ce Conseil, alors que l'on vient de voter sur l'initiative logements ; je trouve cela plutôt amusant et je constate simplement que ce n'est clairement pas la politique de la Ville de Lausanne et de la Municipalité que de cautionner des opérations de PPE. M. Gaudard a dit qu'il s'agissait de différencier ce qui relevait éventuellement de la PPE de ce qui relevait du logement subventionné, du logement contrôlé ou du logement protégé dans les opérations immobilières. C'est précisément ce que nous avons fait récemment dans le cadre du préavis sur l'avenue de Morges, où un cautionnement a été prévu, mais il ne concernait que les immeubles subventionnés, protégés et à loyers libres contrôlés ; il ne concernait pas l'immeuble en propriété par étage. Cautionner des opérations de PPE ou cautionner de gros acteurs institutionnels ou coopératifs sont des opérations de nature assez différentes. Cela représente des risques de nature très différente.

J'aimerais rassurer M. Trezzini : la politique de la Municipalité est de mettre la priorité sur les acteurs d'utilité publique en matière de logements ; quand bien même on souhaite maintenir une politique de mixité, l'accès en matière de cautionnement concerne les acteurs coopératifs et les acteurs d'utilité publique, soit ceux qui en ont vraiment besoin pour des opérations qui permettent d'abaisser le coût des loyers et dans une opération d'échange, puisque le cautionnement permet d'abaisser le coût des loyers. En contrepartie, celui qui s'y engage promet un contrôle des loyers dans la durée. C'est pour cela qu'on pratique aujourd'hui des opérations de cautionnement et qu'elles sont pertinentes. On va évidemment continuer à le faire.

En matière de PPE, c'est beaucoup plus discutable. M. Gaudard a cité un exemple ; il y a eu un ou deux dossiers où Lausanne s'est lancée dans ces opérations dans un souci d'ouverture à la minorité de ce Conseil communal, en se disant qu'on allait essayer de diversifier notre activité en matière de logement. Visiblement, cela suscite quelques résistances, mais ce n'est en tout cas pas la politique générale de la Ville. Du point de vue formel, cette motion a plutôt le caractère d'un postulat, parce qu'il n'y a finalement pas de base réglementaire qui régisse ces dispositions ; chaque préavis est traité comme un cas d'espèce par le Conseil communal. Cela dit, je le répète, ce n'est pas la politique générale de la Ville et ce ne sera pas ma politique que de cautionner des opérations de PPE.

Un mot à l'attention de M. Trezzini concernant le fait que nous pourrions répondre à cette intervention dans le cadre d'un préavis sur la politique immobilière. Le préavis que nous préparons pour le mois de juin est sur la gestion des biens immobiliers de la Ville de

Lausanne exclusivement. Ce sera un préavis dans lequel nous répondrons et nous expliquerons ce que nous avons mis en place et ce que nous allons mettre en place à la suite de l'audit concernant la gestion immobilière du patrimoine financier de la Ville de Lausanne. Il ne s'agit pas d'un préavis de politique générale sur le logement. Cela ne nous empêchera pas de répondre aux autres motions et postulats qui seront renvoyés par le Conseil communal. Il y a eu tout récemment des dépôts de M. Guidetti sur des aspects très généraux de politique du logement ; on y répondra donc, mais dans un cadre différent qui aura trait plutôt à des aspects de politique du logement ou de politique foncière de la Ville de Lausanne.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Le groupe UDC se rallie aux propos de MM. Mivelaz et Gaudard et accepte cette motion, sous forme de motion ou sous forme de postulat.

La discussion est close.

M^{me} Esther Saugeon (UDC), rapportrice-remplaçante : – La commission s'est prononcée par 4 voix contre 4 et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La motion est prise en considération par 57 voix contre 10 et 12 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Postulat de M. David Payot et consorts : « Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Thérèse de Meuron (PLR), Gisèle-Claire Meylan (LE), Nkiko Nsengimana (Les Verts), David Payot (La Gauche), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Esther Saugeon (UDC), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice :

La commission s'est tenue le 3 mai 2011 pour une séance, dans la composition suivante : Caroline Alvarez. Thérèse de Meuron, Gisèle-Claire Meylan, Nkiko Nsengimana, David Payot, Francisco Ruiz Vazquez, Esther Saugeon (en remplacement de Jean-Luc Chollet), Maria Dolores Velasco (en remplacement de Roland Ostermann) et Elisabeth Wermelinger (rapportrice).

Étaient excusés : Jean-Luc Chollet, Roland Ostermann, Jean-Pierre Thurre.

La Municipalité était représentée par Daniel Brélaz, syndic, accompagné par Denis Décosterd, chef du Service du développement de la Ville et communication et Marie-Noëlle Domon-Aubort, adjointe administrative qui a pris les notes de séance, ce dont je la remercie.

Rappel du postulat

Une hausse du tarif de l'abonnement accompagnée d'une restriction des horaires sur l'abonnement des seniors a été rendue publique le 12 décembre 2010 par la communauté tarifaire Mobilis. Ces mesures imposées aux usagers ont suscité de nombreuses protestations et font l'objet du présent postulat qui demande par exemple :

- un bon de 7 francs par mois ou de 70 francs par année pour les retraités domiciliés à Lausanne, à faire valoir sur les abonnements adultes ;
- une extension des horaires pour les abonnements seniors sur les zones 11, 12 et 18 du réseau tl ;
- une nouvelle négociation tarifaire auprès de la communauté tarifaire Mobilis.

Depuis le dépôt de ce postulat, une motion de Grégoire Junod et consorts *Des abonnements de transports publics valables sans restriction d'horaire pour toutes les catégories d'usagers* a été déposée le 18 janvier 2011 au Grand Conseil. Cette motion demande au Conseil d'Etat de modifier la Loi sur les transports publics (LTPu) en intégrant une disposition pour pratiquer des tarifs sans restriction d'horaire pour les retraités et pour les jeunes. Si la LTPu est modifiée dans ce sens, ce postulat se trouverait sans objet ce qui impliquerait, avec l'accord du postulant, son retrait.

Discussion sur le postulat

Les deux mesures prises par la communauté tarifaire Mobilis (augmentation des tarifs + horaire) qui pénalisent les retraités ont choqué l'ensemble des commissaires qui relèvent l'inadéquation de l'offre de Mobilis notamment parce que les prestations offertes par les transports publics sont identiques tout au long de la journée. Ayant reçu un courrier de Mobilis pour annoncer cette restriction horaire sur les abonnements seniors, les commissaires retraités expriment leur désarroi et leur sentiment d'être discriminés en raison de leur âge. Ils relèvent le problème relatif au rôle des personnes retraitées au sein de notre société. Une prise de position en faveur des retraités et une intervention rapide des représentants de la Ville de Lausanne auprès de la communauté tarifaire Mobilis est souhaitée pour trouver une solution afin que cette sanction soit supprimée.

La discussion s'est principalement portée sur la demande du postulat d'une subvention sous la forme d'un bon de 7 francs par mois ou de 70 francs par année pour les retraités domiciliés à Lausanne valable sur les abonnements. Suite aux modifications tarifaires de Mobilis, une compensation financière pour cette catégorie d'usagers a été acceptée à Yverdon-les-Bains. Une majorité des commissaires estime que cette mesure induirait une inégalité de traitement entre les différents utilisateurs, notamment vis-à-vis des catégories de salariés à bas revenu. Une autre question est également discutée, celle de savoir si les retraités sont le milieu qui a le plus besoin de réduction de tarifs et s'il ne faudrait pas que ces bons soient en faveur de personnes qui ont un revenu minimum, ce qui inclurait les retraités.

La proposition portant sur une suppression de la restriction horaire par les tl pour les zones 11, 12 et 18 poserait également, d'après certains, un problème d'égalité de traitement entre les usagers de ces zones tarifaires et ceux de l'ensemble du réseau. Pour le syndic, si les communes mettaient en place des solutions spécifiques, les différentes compagnies de transports publics seraient déchargées de ce problème, ce qui contreviendrait aux décisions que doivent prendre les partenaires de Mobilis.

Le représentant de la Municipalité explique que la moyenne du revenu annuel minimum des retraités est plus élevée que celle du revenu annuel de nombreux salariés. Il relève également l'inégalité de traitement entre les retraités et les catégories professionnelles à bas salaires qu'induirait une subvention communale en faveur des seniors et précise que cette mesure coûterait environ un million de francs à la Ville de Lausanne.

En réponse, le postulant argumente en faveur des remises octroyées aux retraités parce qu'ils ont moins de marge d'adaptation possible pour accroître leurs revenus car les rentes

augmentent très peu, qu'ils n'ont plus la possibilité de reprendre une activité lucrative lorsque leurs revenus fluctuent comme par exemple lors du décès d'un des deux partenaires ou lorsque le coût de la vie augmente.

La proposition du postulat visant à ouvrir des négociations avec Mobilis pour rétablir le même horaire pour tous les abonnés emporte l'adhésion unanime des membres de la commission. Cette proposition est également défendue par le représentant de la Municipalité qui précise que des négociations pourraient amener la communauté tarifaire Mobilis à renoncer à cette mesure. Les CFF sont cités en exemple car la régie fédérale a renoncé à accompagner l'abonnement senior d'une restriction sur les horaires suite à diverses pressions exercées, comme celle de M. Prix, lorsqu'une mesure identique a été rendue publique. Le représentant de la Municipalité précise que des nouvelles modifications dans les conditions d'abonnement, pour des raisons de planification, ne pourraient être introduites qu'à la fin de l'année 2012 lors des changements horaires de Mobilis et non pas, comme souhaité par le postulant, à la fin de l'année 2011. De plus, il rappelle que seule la modification de la loi cantonale sur les transports publics pourrait imposer des mesures particulières à l'ensemble des entreprises de transports comme celle relative aux horaires dans les conditions des abonnements.

Une modification de la Loi cantonale sur les transports publics est souhaitée par tous les commissaires. Une nouvelle négociation entre les représentants de la Ville de Lausanne et ceux de la communauté tarifaire Mobilis obtient un soutien unanime.

La procédure relative au postulat étant perturbée par le calendrier de la motion cantonale, l'octroi à la Municipalité d'un délai de réponse d'une année est proposé.

Votes

a. La prise en considération du postulat est acceptée par 6 oui, 3 non et 0 abstention.

b. Un délai de 12 mois est accordé à la Municipalité pour répondre à ce postulat

Le délai de 12 mois est accepté par 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

Discussion

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice : – La commission a siégé il y a plus d'une année ; donc le rapport a été fait le 10 août 2011. A ce moment-là, on avait émis un vœu et fait une proposition, soit d'accorder un délai de douze mois à la Municipalité pour répondre à ce postulat. Or dans l'intervalle, il y a eu des changements. Le temps a passé, donc cette proposition est maintenant caduque.

Je précise également que, dans l'intervalle, Mobilis est revenu à de meilleures intentions par rapport à la proposition de restreindre les abonnements pour les personnes à partir de 65 ans, soit dès 9 h du matin. Il me semble donc que le postulat est vidé de son sens.

La discussion est ouverte.

M. David Payot (La Gauche) : – Effectivement, la question du retrait du postulat se pose, et je me la pose. Pour avoir une réponse plus détaillée, je demanderai quelques renseignements supplémentaires à M. le syndic. Pour rappel, les limitations d'horaires qui avaient été adoptées dans le cadre des changements tarifaires de décembre 2010 avaient été fort mal accueillies par une grande partie de la population. Ils avaient été ressentis comme passablement vexatoires et inefficaces. Inefficaces parce qu'on ne gagnait pas forcément de la place dans les transports publics aux heures de pointe et que cela augmentait probablement peu les revenus des transports publics pour le peu de retraités qui risquaient de voir leur abonnement augmenter. Et vexatoire parce que cela traitait le rabais pour les seniors comme un rabais commercial où, pour un prix moindre, on avait une prestation limitée, oubliant ainsi les raisons de ce rabais senior, qui est de reconnaître que les retraités ont plus fréquemment que les autres une mobilité réduite et plus de peine à utiliser un

véhicule privé, ainsi que des revenus en baisse – ce sont d'excellentes raisons pour opter pour les transports publics.

Cette opposition avait été partagée par la gauche et la droite ; elle avait été portée notamment par l'association dont je suis employé, l'AVIVO – j'en profite pour déclarer mes intérêts. Le postulat proposait que la Commune de Lausanne prenne des mesures pour que cette limitation des abonnements seniors soit annulée à Lausanne. Le 1^{er} décembre, Mobilis a annoncé l'abandon de cette mesure à partir de décembre 2012, ce qui est naturellement une nouvelle heureuse. Je me demande quelles sont les considérations et les expériences qui ont amené Mobilis à revenir en arrière et si la Ville en a connaissance ; est-ce qu'elle a pu constater les effets de cette limitation d'horaires ? Et puis, surtout, en décembre 2012, il y aura aussi des modifications tarifaires. Je voulais m'assurer que l'abandon de la limitation d'horaires n'était pas un simple effet d'annonce pour annoncer une disparition de l'abonnement senior de facto. Si le prix de l'abonnement senior devient presque le même que celui de l'abonnement adulte, ce serait vider cet abonnement de son sens. J'espère que la hausse de tarifs ne sera pas trop importante pour les abonnements seniors et qu'ils pourront toujours bénéficier d'un rabais, qui est actuellement d'une dizaine de pour-cent.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Les tl ont pris cette position au début parce que le Conseil d'administration a montré une volonté majoritaire de réinstaurer l'abonnement senior. Il n'y a pas eu de préanalyse, puisque cela s'est fait avant l'introduction de cette proposition. Néanmoins, un contrat avait été signé par tous les partenaires de Mobilis ; il n'était donc pas possible de revenir immédiatement sur une négociation qui avait duré, avec pas mal de tenants et aboutissants sur lesquels je ne reviendrai pas.

L'objet a bien traîné au Conseil communal ; s'il avait encore traîné une à deux séances, j'aurais pu vous donner des réponses définitives. A ce stade, la négociation Mobilis pour décembre n'est pas terminée. Les tl ont mis cette condition de manière claire ; à ma connaissance, elle a été acceptée par les partenaires, mais tant que la négociation n'est pas complètement bouclée, je ne peux pas vous donner des réponses définitives. Il est clair qu'il n'y aura pas une combine où on réintroduit un tel abonnement pour l'augmenter à 50 centimes près ou 1 franc de l'abonnement ordinaire ; c'est évident. Les proportionnalités seront sauvegardées. A ce stade, les tl ont très fortement agi ; on a eu un accord préliminaire de nos partenaires il y a trois mois environ, mais la négociation n'est pas encore finalisée à ce jour ; elle devrait l'être d'ici quelques semaines. Compte tenu de cela, c'est vous qui savez si vous voulez maintenir ou non votre postulat.

M. David Payot (La Gauche) : – Nous pouvons saluer l’attitude des tl, qui se sont engagés publiquement pour l’abandon de cette limitation d’horaires. J’aurais naturellement préféré avoir des informations définitives et que, paradoxalement, ce postulat puisse attendre encore deux semaines. Mais on peut malgré tout le retirer et donc classer cet objet.

La discussion est close.

Le postulat est retiré.

La séance est levée à 20 h.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16